

## VILLE D'ANTONY

### Conseil Municipal du 3 avril 2025

**M. le Maire** : Nous allons commencer et je demande à Monsieur Kalonji de faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel des membres présents par M. Kalonji)

#### **Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

M. AIT-OUARAZ à Mme BERTHIER

Mme ENAME à M. COLIN

Mme EL MEZOUEDE à Mme RAFIK

Mme LEMMET à M. FOYER

M. PASSERON à Mme PHAM-PINGAL

Mme SALL à M. HOBEIKA

**Conseiller absent** : M. PARISIS

**M. le Maire** : Vous avez reçu le **compte rendu du conseil du 6 février** dernier, y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on peut considérer **qu'il est approuvé**.

Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises pendant l'intersession, y a-t-il des questions auxquelles il n'aurait pas été répondu lors des commissions ? Monsieur Mauger.

**M. MAUGER** : J'en ai trois : D'abord sur la DIS 02, il s'agit du marché sans suite qui concernait quelque chose que l'on avait évoqué au mois de

septembre, on se réjouit que vous ayez décidé de passer un marché de gré à gré finalement avec une librairie locale comme on vous l'avait proposé, voilà, on se félicite de cette décision.

Concernant la DIS 05, il s'agit d'un marché de maintenance de logiciels avec la société Edicia notamment concernant un logiciel de Smart Police. On a lu que dans le contrat, il y a un volet Smart Police 2 qui assure la prévention, la détection du risque avant qu'il ne survienne, donc cette plateforme est intelligente, elle agit par elle-même en extériorisant les faits, elle détecte les risques susceptibles d'arriver dans la cité. On voulait en savoir plus sur l'utilisation qui est faite de cette plateforme Smart Police 2.

**M. le Maire** : Ce n'est pas de la vidéo, rassurez-vous. C'est la gestion de la police municipale. C'est tout.

**M. MAUGER** : D'accord. Et donc la détection du risque avant qu'il ne survienne repose sur quoi en fait ?

**M. le Maire** : Ça, j'ignore. Secret de fabrication.

**M. MAUGER** : On aura peut-être des éléments plus détaillés en commission prochainement ?

**M. le Maire** : En commission, oui.

**M. MAUGER** : Et enfin les DIS 76 et 77, il s'agit de demandes de subvention DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local ; on avait pointé du doigt le fait que vos demandes de subventions n'étaient pas toujours dans les clous de l'instruction ministérielle et donc là, on se réjouit

puisque vous nous avez dit que vous allez être accompagnés, que vous êtes, vous avez déjà été accompagnés par un cabinet proposé par la Métropole, donc on espère que vous rencontrerez plus de succès que les années précédentes.

**M. le Maire** : C'est un cabinet américain, ça ne vous gêne pas ?

**M. MAUGER** : Disons que le fait que vous vous fassiez accompagner pour avoir plus de succès dans vos demandes, on s'en réjouit.

**M. le Maire** : Très bien. Merci Monsieur Mauger. Madame Huard ?

**Mme HUARD** : Mes questions concernent les décisions 06 et 52 qui concernent des conventions d'occupation précaire des médecins pour la Maison de Santé du Noyer Doré, donc allée du Nil... Vous nous avez dit en commission que cette Maison de Santé allait ouvrir très prochainement, donc que les rendez-vous seraient disponibles. Nous, ce que l'on a pu constater, c'est qu'il n'y avait toujours pas de rendez-vous médicaux proposés sur Doctolib notamment, alors la question est : quand est-ce qu'aura lieu cette ouverture que vous nous promettez de conseil en conseil et qui est toujours retardée ?

**M. le Maire** : Eh bien ils payent déjà un loyer, donc ils vont ouvrir. Ils payent un loyer, donc ils ne vont pas rester sans rien faire ! S'ils n'ont pas commencé encore, c'est qu'ils ne le peuvent pas.

**Mme HUARD** : Alors oui, cela reste toujours des conventions précaires puisque les conventions sont pour six mois dans l'attente de pouvoir mesurer la pérennité de la structure. Donc j'en conclus qu'il n'y a pas forcément de certitude sur la création de cette Maison de Santé professionnelle ?

**M. le Maire** : Il n'y a jamais de certitude vous le savez, « l'avenir est à Dieu », comme l'a écrit Victor Hugo.

**Mme HUARD** : Alors dernier point : c'est peut-être pour assurer la pérennité et surtout la rentabilité de cette maison que les médecins en question pratiquent, là où ils consultent, c'est-à-dire notamment à Meudon ou à Versailles, des consultations très rapides, ce sont des rendez-vous de 12 minutes qui se succèdent, alors ma question est : est-ce que ce cabinet pratiquera les mêmes durées de consultations à Antony ?

**M. le Maire** : Je n'en sais rien. Il faudra voir.

**Mme HUARD** : Vous n'en savez rien, vous n'êtes donc pas assuré de la qualité de l'accompagnement des patients parce que je pense que vous savez quand même...

**M. le Maire** : Ce sont des médecins, ils font leur travail.

**Mme HUARD** : Vous savez quand même qu'on est dans un quartier où le public est davantage en difficultés sociales, qu'il peut avoir aussi des retards de soins parce que pendant un certain temps ces personnes n'ont pas eu de médecin sur place, donc la question c'est aussi une question de

temps pour l'humain, pour expliquer, pour accompagner dans ce type de structure ?

**M. le Maire** : On verra. On ne va pas se mêler du travail des médecins.

**Mme HUARD** : En tout cas, écoutez, moi j'entends vos réponses mais elles ne sont pas tout de même très, très satisfaisantes. Je crois que c'est quand même loin actuellement du projet de centre de santé municipal que nous avons proposé, d'ailleurs on peut se demander en quoi il s'agit d'une « maison de santé municipale ». C'est ce qui est écrit sur le local. Au-delà de la location des locaux équipés, en quoi est-ce une maison de santé municipale ? Ce sont des médecins privés, c'est une maison de santé pluridisciplinaire qui créera en fait une SCP privée et qui sera, qui appliquera peut-être une gestion qui relève aujourd'hui de la marchandisation de la santé, comme votre maison médicale de la rue de l'Abbaye !

**M. le Maire** : Monsieur Mongardien ?

**M. MONGARDIEN** : Je vais renouveler mon interrogation sur les DIS 06 et 12 où effectivement on constate que le coût d'un local médical est plus cher au Noyer Doré que rue de l'Abbaye. Vous m'avez répondu en commission que c'était parce que la rue de l'Abbaye était antérieure à la Maison du Noyer Doré, mais quand je regarde les dates des conventions, en fait celle du Noyer Doré est du 22 janvier et celle de la rue de l'Abbaye

est du 28 janvier. Cela veut dire qu'il y avait un accord préalable qui était antérieur et que c'est juste une formalisation ? C'est assez surprenant en termes de tarifs.

**M. le Maire** : On me dit que c'est charges comprises sur le Noyer Doré et que c'était hors charges sur la rue de l'Abbaye.

**M. MONGARDIEN** : D'accord, j'accepte.

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Bessenay ?

**M. BESSEYAY** : C'est juste une remarque sur des nombreuses dotations en intersession sur le lien parent/enfant des maisons familiales, il s'agit de la Maison des Familles, on en avait parlé rapidement en commission des Finances, vous avez proposé que l'on puisse faire un bilan sur cette Maison des Familles au bout d'un temps de fonctionnement raisonnable, cela nous paraît tout à fait important de pouvoir le faire.

**M. le Maire** : Oui, Madame Galli le fera en commission avec beaucoup d'enthousiasme.

**M. BESSEYAY** : D'accord, merci.

**Mme GALLI** : Je vous invite par ailleurs à y aller, à aller visiter cette Maison des Familles pour constater par vous-même et à aller rencontrer la Directrice qui sera ravie de vous accueillir.

**M. le Maire** : Vous avez reçu aussi la **liste des DIA**. Des questions ? Madame Huard.

**Mme HUARD** : Je voudrais reparler de la question du local d'activités qui est page 3-4.18, avenue du Président Kennedy et qui est sur l'emplacement de l'établissement Raboni. On nous a expliqué en commission qu'il avait été racheté par Les Nouveaux Constructeurs, et qu'il serait créé là 23 logements sociaux parmi un ensemble de 78 logements. On est contents d'apprendre que ce ne seront pas des ULS comme cela avait peut-être été envisagé mais que ce sera des logements sociaux classiques, cependant la localisation de ces logements sociaux nous interroge quand même puisqu'a priori, selon ce que l'on a compris en commission, le bâtiment qui comporterait les logements sociaux est le plus mal situé, il est directement sur le rond-point et donc sur la circulation et sur les émanations et la pollution atmosphérique ; contrairement aux autres bâtiments, il n'a pas de recul, ni de jardinet devant. On peut se poser la question de savoir s'il aura accès aux espaces verts qui sont situés à l'arrière du bâtiment pour l'ensemble des autres bâtiments, et donc nous posons la question de savoir qui est le bailleur social ? Est-ce qu'on a son cahier des charges pour la construction et la création de l'ensemble de ces logements ? Et est-ce qu'il pourrait être envisagé de mettre en place une règle de répartition des logements sociaux dans l'ensemble des bâtiments afin qu'ils soient tous de la même qualité ? Ce sont des questions qui peuvent se poser puisqu'on constate qu'à Antony, très souvent dans les dernières opérations, les logements sociaux ont été construits dans les

endroits les plus pollués de la ville, au bord des axes routiers, les personnes qui vont loger en logement social ont droit, je pense, comme les autres, à du logement de qualité et sain.

**M. le Maire** : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas, donc nous passons maintenant à la question écrite de Monsieur Mauger.

Question écrite de M. David Mauger au nom du Groupe Antony Terre Citoyenne

*Monsieur le Maire,*

*Notre groupe municipal **Antony Terre Citoyenne** souhaite vous interroger sur le système de vidéosurveillance mis en place à Antony.*

*Antony dispose selon vos données d'environ 900 caméras fin 2024, soit un ratio d'environ 14 caméras pour 1 000 habitants. À titre de comparaison, la ville de Nice, qui dispose du plus gros réseau de vidéosurveillance de France avec 4 300 caméras, est à un ratio de 12 caméras pour 1 000 habitants, donc inférieur à Antony.*

*Étant donné le nombre très important de caméras et le faible nombre d'agents habilités à visionner et exploiter les images de vidéosurveillance, il paraît impossible d'exploiter ce réseau sans l'aide des algorithmes.*

*Or, vous n'êtes pas sans savoir que le recours à l'intelligence artificielle ou tout autre dispositif algorithmique est strictement encadré par la loi.*

*La CNIL l'a rappelé fin 2024 : la loi n'autorise pas les collectivités territoriales à utiliser des dispositifs d'analyse automatique permettant de repérer*

*des comportements contraires à l'ordre public ou des infractions. Cette position a été renforcée par la décision du tribunal administratif de Grenoble, rendue le 24 janvier dernier, qui a ordonné à la commune de Moirans (38) de cesser immédiatement l'utilisation du logiciel Briefcam qui permet une surveillance algorithmique des comportements à partir des images de vidéosurveillance. Le tribunal ayant conclu que l'utilisation de ce logiciel violait plusieurs articles de la Convention européenne des droits de l'Homme, ainsi que des dispositions de la directive « Justice-Police » et de la loi Informatique et Libertés. Entre autres, il permettait l'analyse des images en appliquant des filtres par sexe, taille, et autres caractéristiques, et traitait des données à caractère personnel et même des données biométriques.*

*En complément, les juges ont noté que les habitants de Moirans n'avaient pas été correctement informés de l'utilisation de ces technologies, ce qui les empêchait d'exercer leur droit à l'information et à l'opposition.*

*Nous vous avons interrogés à plusieurs reprises sur les modalités d'utilisation du système de vidéosurveillance de notre ville, sans réponse satisfaisante à ce jour.*

*Aussi, pouvez-vous nous indiquer quel logiciel et quels modules, quelles extensions, sont utilisés pour l'exploitation des données issues des caméras de vidéosurveillance et quelles sont les fonctionnalités qu'ils permettent en matière de repérage algorithmique ?*

*L'arrêté préfectoral n° 2024.617 du 17 juin 2024 a renouvelé l'autorisation d'exploiter un système de vidéoprotection délivré à la commune d'Antony pour la voie publique.*

*Pouvez-vous indiquer toutes les finalités pour lesquelles la ville a obtenu cette autorisation ?*

*Pouvez-vous nous communiquer la demande enregistrée sous le numéro 20100429 que la ville avait adressée au préfet ?*

*Pouvez-vous aussi nous communiquer la convention mentionnée à l'article 3 de l'arrêté préfectoral ?*

*Le 11 septembre dernier, le conseil municipal a délibéré sur la mise en oeuvre de la vidéooverbalisation sur notre commune. En complément, pouvez-vous nous transmettre le courrier adressé par la ville, selon la délibération 11 du Conseil Municipal de septembre 2024, à Madame la Présidente de la CNIL, l'informant de la mise en oeuvre de la vidéooverbalisation, ainsi que la réponse que la ville a reçue de la part de la CNIL ?*

*En complément, pouvez-vous nous communiquer les annexes de votre arrêté DS/VIDEO/AR/01/10/001 portant sur l'exploitation et le fonctionnement du système de vidéoprotection, du 5 décembre 2024, en particulier le règlement intérieur du Centre de supervision urbaine ?*

*Pouvez-vous également nous indiquer le budget consacré à la vidéosurveillance, en fonctionnement, incluant celui du CSU, et en investissement, incluant les matériels, logiciels et la maintenance du système, depuis le début du mandat ?*

*En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal **Antony Terre citoyenne** vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes.*

*David Mauger, pour le groupe*

Ma réponse :

*Cher collègue,*

*Ce n'est pas une question écrite mais un véritable interrogatoire, digne du Quai des Orfèvres. C'est presque l'inquisition.*

*Vous vous plaigniez de ne pas avoir reçu à ce jour de réponse satisfaisante à vos interrogations sur notre système de vidéoprotection (et non, comme vous l'écrivez de vidéo-surveillance), et ce, malgré la Mission d'information qui s'est pourtant longuement réunie.*

*Je vais vous répondre de manière circonstanciée et détaillée afin que, cette fois, vous n'ayez plus le moindre doute sur ce sujet qui vous trouble à ce point.*

*Depuis le milieu des années 1990, la ville d'Antony a fait le choix de recourir à la vidéoprotection pour conforter sa stratégie de sécurité publique et contribuer de façon efficace à l'action judiciaire.*

*Après des débuts balbutiants, le réseau s'est rapidement développé à partir de 2004. En concertation étroite et constante avec la police nationale, il a été étendu à différents secteurs de la ville et il s'est modernisé en faisant appel*

*régulièrement à de nouvelles générations de caméras de plus en plus performantes.*

*A la fin de l'année 2025, le réseau de la ville comptera au total 911 caméras, dont 611 de voie publique (9,7 caméras VP pour 1000 habitants).*

*Les 300 autres caméras sécurisent des établissements recevant du public ou concourent à la sécurité incendie. Elles sont asservies à des détecteurs de fumée , comme par exemple à Renaître.*

*Ce réseau a naturellement été déployé dans le plus strict respect des libertés publiques.*

*Ainsi, chaque caméra fait l'objet d'une déclaration exhaustive auprès de la préfecture quant à son positionnement et quant à son usage (surveillance, vidéoverbalisation).*

*Son exploitation est assortie de mesures qui empêchent la surveillance des espaces privés au moyen de masques numériques.*

*L'affichage réglementaire est réalisé de façon scrupuleuse et les modalités d'accès aux images sont strictement réglementées, qu'il s'agisse de l'accès aux images en temps réel ou en relecture sur réquisition expresse d'un officier de police judiciaire.*

*L'exploitation de notre centre de supervision urbain (CSU) obéit par ailleurs à un cadre règlementaire extrêmement exigeant, tant en ce qui concerne l'accès physique au local d'exploitation pour les opérateurs que dans les procédures de saisine de la police nationale.*

*Comme vous le soulignez, le CSU d'Antony est exploité avec un effectif limité : 12 équivalents temps plein. C'est le cas de tous les organismes de vidéoprotection. La RATP et la SNCF disposent de dizaines de milliers de caméras et leurs centres de surveillance n'ont guère plus d'effectifs.*

*D'une part, un certain nombre de caméras sont asservies à des systèmes spécifiques : anti-intrusion, détection de fumée ou contrôle d'accès.*

*En cas d'activation de leurs capteurs, l'image vient instantanément s'afficher sur les écrans du CSU sans qu'il y ait besoin d'une action humaine.*

*Pour les caméras de voie publique, le CSU ne fait pas appel, pour le moment, à des algorithmes. Son responsable détermine les priorités en fonction de l'actualité et des échanges avec la police nationale. Ces ajustements constants valent également pour les patrouilles virtuelles programmées par nos opérateurs, ainsi que pour les positions de replis de nos caméras.*

*Ces choix techniques permettent de soulager nos opérateurs.*

*En outre, il est important de rappeler que le CSU n'est pas seul à exploiter les installations en temps réel, puisque le commissariat de police d'Antony bénéficie d'un report des images et qu'il peut désormais prendre la main sur le pilotage du système sur simple appel au CSU.*

*L'ensemble du réseau est exploité au moyen d'un logiciel très répandu sur le marché de la vidéoprotection : Genetech.*

*En aucun cas, il n'est fait appel bien sûr, à des algorithmes de traitement de l'image de type reconnaissance faciale. Le logiciel Briefcam n'est pas non plus utilisé à Antony.*

*Nous réfléchissons actuellement à l'utilisation de quatre types de traitement par algorithme :*

- *La détection des déchets sur la voie publique*
- *Le comptage discriminant des flux de véhicules afin d'effectuer des mesures du trafic automobile*
- *La détection d'un changement de forme de l'espace public pour mesurer l'arrivée et la progression d'une nappe d'eau*
- *La détection d'attroupements dans des espaces jugés sensibles.*

*A ce jour, aucun de ces traitements n'a été encore mis en œuvre et, si cela devait être le cas, il ferait naturellement l'objet, en temps utile, des autorisations requises.*

*Ainsi, je puis affirmer que la partie exploitation de notre installation, comme sa partie infrastructures, obéissent en tout point aux lois et règlements en vigueur.*

*C'est ce qui explique d'ailleurs qu'en dépit de plusieurs inspections du CSU par l'Etat, au cours des dernières années, la plus récente ayant été réalisée le 24 février dernier, la ville n'a jamais été prise en défaut quant à la mise en œuvre de son réseau de vidéoprotection.*

*Tout au contraire, après qu'elle ait été sollicitée avec insistance par la police nationale pour obtenir un report des images, puis la possibilité de prendre la main sur le système, tout ceci ayant été contractualisé dans deux conventions avec le Préfet (convention de coordination des forces de sécurité et convention de mise à disposition des images), la ville est aujourd'hui invitée, par le préfet des Hauts de Seine, à interconnecter son réseau avec celui de la*

*préfecture de police de Paris dans le cadre d'un projet global de renforcement de la sécurité au sein de la zone de défense de Paris. C'est bien volontiers que la ville va mettre ses moyens au service de la sécurité des franciliens et cette intégration devrait être d'autant plus aisée à réaliser que la ville et la préfecture de police de Paris utilisent le même logiciel d'exploitation :Genetech.*

*S'agissant de la vidéoverbalisation mise en œuvre depuis l'été dernier dans le centre-ville d'Antony, elle répond bien évidemment à toutes les contraintes que lui imposait le cadre légal.*

*Les documents qui le montrent sont à la disposition de ceux qui le souhaitent et un premier bilan de la vidéoverbalisation sera présenté en juin, dans le cadre de la commission tranquillité publique.*

*Enfin, le budget consacré à la vidéoprotection s'élève, depuis le début du mandat, à environ 1 million d'euros par an en investissement, dont environ 150 000 euros de génie civil.*

*Il me semble important de rappeler que l'investissement concerne bien évidemment la sécurité de la voie publique mais également celle des écoles et des crèches, dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS).*

*Il est par ailleurs utile de souligner que les investissements réalisés en matière de câblage et de génie civil sont toujours réalisés sur la base de besoins mutualisés.*

*Ainsi, le même faisceau de fibre qui est utilisé pour la pose de caméras le sera-t-il également pour raccorder, par exemple, un bâtiment scolaire (informatique et téléphonie) et/ou une chaufferie (GTB).*

*Il convient de noter que le conseil départemental des Hauts de Seine subventionne les investissements de la ville en matière de sécurité à hauteur de 300 000 euro par an.*

*Le coût de fonctionnement du CSU s'élève, quant à lui, à 655 000 euros, pour les ressources humaines, et à 140 000 euros pour la maintenance d'ensemble du réseau (caméras, infrastructures de transport des images et système d'exploitation).*

*Comme chacun pourra le constater, notre réseau de vidéoprotection est donc exploité de façon strictement conforme aux lois qui régissent les libertés publiques et avec un double souci d'efficacité et de rationalité économique.*

*Sans doute est-ce ce qui lui vaut la visite régulière de collectivités qui souhaitent s'appuyer sur l'expérience de nos équipes, et la confiance de l'Etat qui nous accompagne depuis de longues années, dans nos projets, qu'il a financé régulièrement dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).*

**M. le Maire** : J'espère que je vous ai convaincus ; et de toute façon il n'y a pas de débat après une question écrite.

Nous passons maintenant à l'ordre du jour qui commence par une information du conseil municipal sur les indemnités perçues par ses membres.

## **- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES INDEMNITES PERCUES PAR SES MEMBRES**

**M. le Maire** : Vous avez l'information, qui veut intervenir ? Monsieur Doyen.

**M. DOYEN** : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je suis nouveau dans le conseil municipal et je vais prendre la défense de vos adjoints, je n'ai pas l'intention de rejoindre la majorité mais en tout cas si je la rejoignais, je préférerais être conseiller qu'adjoint au maire parce que je trouve que l'écart de rémunération entre un poste d'adjoint et un poste de conseiller n'est quand même pas très important ; en effet, vos adjoints sont payés 1.070 € par mois, les conseillers 669 €, c'est à peine 400 € de plus. Vous n'êtes pas très généreux avec vos collaborateurs les plus proches, Monsieur le Maire ! Voilà mon commentaire. Peut-être devriez vous revoir un peu les choses. C'est tout.

**M. le Maire** : Eh bien écoutez, les adjoints vous seront reconnaissants de votre appui. Néanmoins, les adjoints ont du travail et les conseillers délégués aussi.

**M. DOYEN** : Oui, je n'en doute pas mais je pense que vos adjoints doivent travailler quand même plus que vos conseillers.

**M. le Maire** : Non, pas forcément. Sauf pour les astreintes et les mariages, mais pour le reste, il y a des délégations de conseillers municipaux qui sont aussi lourdes que celles des adjoints.

**M. DOYEN** : En tout cas nous vous conseillons quand même de vous inspirer de l'opposition qui est sans doute celle qui a le meilleur taux horaire, puisque nous, nous ne sommes pas rémunérés.

**M. le Maire** : Monsieur Mongardien ?

**M. MONGARDIEN** : Je voulais rebondir sur ce que venait de dire mon collègue, on constate effectivement que seuls les élus de l'opposition ne sont pas rémunérés, ce qui se fait pourtant dans d'autres communes, pas très loin d'ici d'ailleurs.

**M. le Maire** : Eh oui. Il y en a qui font des erreurs.

Monsieur Médan à la parole.

## **I - FINANCES**

### **1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

**PRINCIPAL – ANNEE 2024 – :**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Bonsoir à tous. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024 tel que présenté par Madame la comptable publique. Vous avez les chiffres qui sont donnés, qui sont expliqués dans les documents suivants. Voilà, c'est tout.

**M. DOYEN** : Juste un mot. Nous allons voter Pour parce que nous ne présageons pas du fond des chiffres mais bien du fait que les comptes

sont justes, et donc nous concèderons que le comptable public et même l'administration ont sans doute bien calculé. Donc nous allons voter pour cette délibération, ce qui ne présage pas de la suite.

**M. le Maire** : Bientôt il n'y aura plus de problèmes puisqu'il n'y aura qu'un seul compte. On va y adhérer le plus vite possible maintenant...

**M. DOYEN** : Et c'est ce que vous nous aviez déjà dit la dernière fois, donc nous l'attendons...mais on n'est pas pressés.

**M. le Maire** : Oui, on le fera dans les temps.

**M. DOYEN** : On n'en doute pas.

**M. le Maire** : Monsieur Mongardien ?

**M. MONGARDIEN** : De la même manière, pour les mêmes raisons, nous allons voter Pour.

**M. le Maire** : Bien. Merci beaucoup. Donc nous passons au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Et moi je me retire maintenant parce qu'il va être question du compte administratif et donc je ne peux pas rester. Je reviendrai lorsque le compte sera voté.

Je passe la parole d'abord à Madame Précetti qui va présider la séance, si vous êtes tous d'accord bien entendu, et je me retire.

(M. le Maire sort de la salle du conseil)

**Mme PRECETTI** : Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous. Je vais très vite céder la parole à Pierre Médan pour nous présenter l'adoption du Compte Administratif du budget de la Ville pour l'exercice 2024.

## **2 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – EXERCICE 2024 –**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Ce compte administratif 2024 se place dans un contexte que vous connaissez déjà, dont nous avons déjà parlé, qui est un contexte national et international instable, incertain, risqué, on l'a vu encore aujourd'hui avec ce qui s'est passé, les annonces de Donald Trump, les bourses européennes qui dévissent un peu, on connaît cette incertitude et d'ailleurs ce contexte, en 2024, on l'a déjà vécu. Il a été marqué un peu moins qu'en 2023 mais marqué malgré tout par des dépenses énergétiques qui n'ont pas baissé autant que prévu, une inflation qui s'est réduite par rapport à 2023 mais qui a encore laissé des traces, et donc en fait la Ville a vu le rythme de ses dépenses de fonctionnement augmenter toujours de manière importante par rapport au passé mais avec une inflexion par rapport à 2023. Donc + 6,5 % par rapport à 2023 alors qu'entre 2023 et 2022 elle était d'un peu plus de 8 %, 8,1 %. Les mesures de gestion que nous avons votées en 2023 et en 2024 ont permis de restaurer le niveau d'autofinancement supérieur à 15 M€ dont nous avons

besoin pour poursuivre, et évidemment on peut espérer que les effets de ces mesures puissent être durables pour les années à venir.

Traditionnellement, quand on regarde le Compte Administratif, on commence par les grandes masses du fonctionnement puis l'investissement, donc nous allons étudier rapidement les grandes masses du fonctionnement pour 2024.

**Les dépenses de fonctionnement** tout d'abord : les dépenses de fonctionnement au total représentent 116,1M€ avec une hausse de + 6,5 %. Elles se décomposent en :

- Charges à caractère général : 22,1 M€
- Autre charges de gestion courante : 7,2 M€
- Dépenses de personnel : 55,4 M€, nous y reviendrons un tout petit peu plus tard
- Les péréquations : 2,8 M€, relativement stables, dont FPIC : 1,7 M€, dont FSRIF: 1,1 M€.
- Charges financières : 5,5 M€ en augmentation en raison de la hausse des taux d'intérêt, nous l'avons déjà dit, qui n'ont pas baissé comme nous l'espérions en 2024, et du financement des investissements.
- FCCT : contribution au Fonds de Compensation des Charges territoriales : 22,8 M€.

Avant de passer aux recettes, je vais laisser la parole à Claire Genest pour un petit focus sur les dépenses de personnel en 2024.

**Mme GENEST** : Merci Pierre, bonsoir à toutes, bonsoir à tous, alors rapidement parce qu'on en a quand même parlé déjà : les dépenses de personnel atteignent 55,4 M€ en 2024. Vous avez en-dessous un petit rappel des taux de progression qui sont quand même très significatifs depuis 2020 de ces dépenses de personnel :

+ 5,9 % en 2024/2023

+ 3,3 % en 2023/2022

+ 5,2 % en 2022/2021

+ 7,2 % en 2021/2020.

Cette hausse des dépenses de personnel s'explique pour tout un tas de raisons qui sont des raisons externes ou des raisons de politique RH volontariste de la collectivité, ce qui nous amène quand même à une progression entre 2023 et 2024 de 5,9 %.

- Cette progression assez significative va s'expliquer tout d'abord par une augmentation du point d'indice, on en a déjà parlé et rappelez-vous, en 2023 on a eu une augmentation du point d'indice de + 1,5 % à mi-année au 1er juillet, en 2024 on a l'effet de demi-année à + 0,58 M€ qui se rajoutent ; on appelle cela l'effet en année pleine de cette augmentation du point d'indice du 2 juillet 2023.

- Deuxième augmentation du point d'indice, rappelez-vous 2024 où cela a été 5 points d'indice pour l'ensemble des agents, cela a quand même pesé pour + 0,44 M€ sur la collectivité.

- La mise en place en 2024 de la fameuse PEPA, la prime du pouvoir d'achat : + 0,43 M€.

- Quelques mesures de revalorisation des catégories B et C : + 0,172 M€.

- La GVT : + 0,5 M€, cette fameuse GVT que nous ne pouvons que constater puisque c'est un calcul qui est imposé.

- Les élections au printemps qui ont pesé pour 0,234 M€.

L'ensemble de ces éléments fait une augmentation de 5,9 % pour aboutir à 55,4 M€.

**M. MEDAN** : Alors face à l'ensemble de ces dépenses de 116 M€, au total, on a les recettes de fonctionnement qui correspondent à l'ensemble des recettes perçues par la Ville, nous allons brièvement les lister et les indiquer.

#### **Les recettes de fonctionnement :**

Total des recettes : 131,3 M€, soit une augmentation de 5,8 % sur une masse un petit peu supérieure aux dépenses, + 5,8 % c'est une augmentation qui est correcte et qui se décline en :

- Impôts locaux : 71,4 M€ (+ 4,3 M€)

- Droits de mutation : 3,3 M€ (- 0,6 M€), malheureusement en baisse et on a souvent rappelé pourquoi, donc je ne vais pas m'étendre sur la relative atonie du marché de l'immobilier.

- DGF : 5,6 M€ (assez stable)

- Subventions reçues (dont CAF et Département) : 6,1 M€ (+ 0,6 M€)

Les recettes de fonctionnement, ce sont aussi bien évidemment :

- Les produits des services qui sont en hausse : 16,6 M€ (15,3 M€ en 2023) qui se déclinent en deux grandes masses :

- Recettes des usagers : 8,7 M€ ( 8,55 M€ en 2023)

- Redevances domaniales : 7 M€ (5,9 M€ en 2023) : stationnement urbain, FPS, redevance d'occupation...

- Les revenus des immeubles et autres recettes qui sont stables à 2,9 M€

- La Ville a bénéficié de versements d'assurances pour 0,35 M€ et d'une pénalité due pour 2 M€, dont nous avons parlé lors de la commission des Finances.

Au total de ces résultats du fonctionnement, les recettes et les dépenses, le résultat est un autofinancement de 15,3 M€ qui se situe en légère augmentation par rapport aux 15,2 M€ de 2023. Et c'est cette

épargne brute qui nous permet, vous le savez, de financer une partie non négligeable de nos investissements.

**Les investissements 2024 du compte administratif :**

Ils ont été, j'allais dire "évidemment" plus modestes qu'en 2023 où l'on a eu un record exceptionnel, on n'avait jamais atteint à Antony ce montant de plus de 62 millions d'euros (62,7M€). En 2024 les investissements se sont traduits par 34,2 M€ de dépenses.

Si on fait le total, c'est à peu près 194, 195 M€ depuis 2020, ce qui montre quand même un dynamisme important des investissements, ce qui peut relativiser aussi la baisse de 2024, sachant en plus qu'en 2020, à cause du Covid, ils ont été particulièrement faibles.

En 2024, un effort important a été fait sur la transition écologique puisque si l'on fait le total, comme l'indique le tableau colonne de droite de tous les postes qui ont contribué à cette transition écologique, on constate qu'on arrive à un total de 6,5 M€. Dans le document que vous avez eu, dans le compte administratif, tous les éléments sont listés de manière très précise pour arriver à ces 6,5 M€, qu'il s'agisse d'investissements dits stratégiques ou qu'il s'agisse d'investissements récurrents, qui ont notamment dans le domaine de la transition écologique toute leur importance aussi.

Donc on constate que sur l'ensemble de ces 34 millions, c'est vite calculé, c'est à peu près 20 % des dépenses (6,5 M€) qui ont été consacrés à la transition écologique, ce qui est une part importante.

Ces investissements ont été financés par les moyens classiques de financement que nous vous présentons chaque année :

- L'autofinancement 15,3 M€
- Le fonds de compensation de la TVA 5,6 M€
- La taxe d'aménagement 0,3 M€
- Les subventions d'investissement 9,1 M€
- Les autres recettes 0,3 M€

Le solde du financement a été couvert par la mobilisation d'un certain nombre d'emprunts.

#### Endettement et solvabilité :

- Endettement à fin 2024: 171,9 M€
- Autofinancement 2024: 15,3 M€
- Ratio de désendettement : 11,3 ans

Concernant notre endettement, on constate qu'il est à fin 2024 à 171,9 M€ et que le ratio de désendettement que l'on calcule avec les

15,3 M€ et les 171,9 M€ est de 11,3 ans, donc inférieur à 15 ans qui est le seuil d'alerte, ce qui nous place évidemment à un niveau supérieur à celui que nous avons connu par le passé, mais tout à fait raisonnable puisque inférieur à 12 et inférieur à 15 qui est le véritable seuil d'alerte, je crois que c'est lors de la commission des finances que le Maire a rappelé que d'autres villes avait eu des ratios très très nettement supérieurs et avaient réussi à les faire baisser. Le nôtre n'est pas dramatique, on est très sensibles à ce qu'évidemment il n'augmente pas, et on va le faire baisser parce qu'évidemment nous sommes conscients qu'il faut éviter un endettement excessif.

Voilà pour le compte administratif, balayé assez rapidement par rapport au document que vous avez qui est évidemment beaucoup plus précis et qui va sans doute nous conduire à nous poser quelques questions. Merci.

**Mme PRECETTI** : Merci Pierre pour la présentation. Monsieur Doyen, allez-y.

**M. DOYEN** : Merci Monsieur Médan pour cette présentation. Nous n'avons pas tout à fait la même lecture même si naturellement nous avons vu les chiffres. Moi je vais vous faire mon interprétation selon le même raisonnement que vous, je vais parler du fonctionnement d'abord puis de l'investissement.

Sur le fonctionnement, je rappellerai quand même que la Ville a dû recourir à des hausses d'impôts, sur la taxe foncière principalement ; il y a eu aussi des hausses de recettes notamment sur les tarifs qui ont été augmentés deux fois ces dernières années ; et puis les amendes de stationnement. Alors ça, on ne critiquera pas, les gens n'ont qu'à bien se garer, mais voilà, c'est aussi une source de recettes qui a beaucoup augmenté pour la Ville. Et malgré cela, cela n'a permis que de maintenir un excédent de 15 millions par rapport à une situation antérieure qui était quand même beaucoup plus importante.

Alors vous nous avez parlé du contexte global, ça c'est indéniable, il y a effectivement une morosité économique, mais il n'y a quand même pas que cela. Globalement, les dépenses ne sont pas que liées à l'inflation : on a des dépenses récurrentes qui vont rester hautes et dont il va falloir tenir compte à partir de maintenant, c'est devenu une réalité. Et puis il faut aussi voir, et je vous appelle à la vigilance notamment sur la comparaison avec le budget, la partie Produits et Services où finalement le résultat réalisé est quand même de 900.000 €, moins important que ce que vous aviez annoncé comme recettes dans le domaine ; et vous refaites la même chose cette année d'ailleurs mais on en reparlera un petit peu plus tard.

Je pense que globalement, il faut parler aussi de la partie investissements. Vous parlez d'efforts exceptionnels qui montrent le dynamisme, mais moi j'ai l'impression quand même qu'on a un peu dérapé.

Sur l'investissement, on s'est cru beaucoup plus riches que l'on est en réalité. On a fait des investissements qui n'étaient pas prévus dans le programme de Monsieur le Maire alors que certains de ceux qui étaient prévus n'ont pas été faits ; et puis on a fait des investissements d'impulsion, d'opportunités on va dire, mais c'est quand même de l'impulsion, et certains sont éminemment contestables, je pense à la rampe de parking, je pense à la fosse de plongée qui coûte encore 2,6 M€ sur l'année, 1,2 M€ pour la vidéoprotection, des études sur des réfections qui finalement sont abandonnées et qui coûtent quand même presque 1 M€ au total, des investissements très importants sur de nombreux aspects, et vous refusez toujours de faire partager ces investissements, le Territoire par exemple pourrait être mis à contribution sur certains aspects.

Et puis sur le foncier dont vous nous avez rappelé en commission qu'il représentait à peu près 20 millions, vous refusez pour l'instant de faire appel à l'EPFIF par exemple, l'établissement public foncier d'Île-de-France, ou dans d'autres domaines vous n'analysez pas des sources de mutualisation avec d'autres Villes en groupements de commandes comme par exemple pour les assurances... On a l'impression que pour l'instant vous êtes encore dans la perception qu'Antony est une de ces villes rentières qui disposent d'argent infini qui tombe tout le temps, alors que nous sommes une ville comme les autres, qui a des atouts c'est indéniable,

mais qui doit faire face aux réalités. Donc je pense que là, on se rend compte que le miracle n'a pas eu lieu et qu'on revient à la réalité.

On le verra dans le budget dans quelque temps mais aujourd'hui, du coup, on est dans une situation qui vous oblige à réduire le programme d'investissements en honorant des engagements que vous avez pris par le passé, et donc finalement ce sont les investissements du quotidien, on va les appeler comme ça, qui sont sacrifiés, ceux de l'entretien, du patrimoine, de la voirie, qui sont réduits drastiquement.

Et avant de finir, je ne peux pas m'empêcher de faire un petit commentaire, vous n'en avez pas parlé, mais vous avez fait une annexe sur la transition écologique, pour chiffrer les choses, on en a parlé en commission, vous avez voulu dans cette annexe nous montrer l'intention d'agir, ce qui fait qu'il n'y a que des éléments positifs pour la transition qui sont comptés, sans compter ceux qui sont négatifs. Or l'esprit de la loi qui a voulu que cette annexe soit ajoutée au compte administratif n'était pas de chiffrer les intentions mais bien de tracer l'impact des budgets sur la transition écologique, et donc évidemment il y a des choses positives, ça je ne le nierai pas, mais il y a aussi forcément des impacts négatifs, et je trouve que ne pas les avoir mentionnés, ne pas les avoir chiffrés, réduit quand même tout l'impact que l'on peut porter à ce document.

Donc je n'ai pas vraiment de questions, c'était seulement des commentaires.

**Mme PRECETTI** : Merci Monsieur Doyen. Monsieur Mongardien ?

**M. MONGARDIEN** : Bonsoir Mesdames et Messieurs les élus, Messieurs et Mesdames les adjoints. Monsieur Médan, nous vous remercions pour cette présentation détaillée du Compte Administratif qui est en ligne avec ce que vous nous aviez déjà présenté sur l'exécution du budget 2024. Sans grande surprise, ce budget confirme une augmentation significative, la dette de la Ville d'Antony est de 172 millions d'euros, soit 19 millions d'euros de plus que l'année précédente. Cette augmentation de la dette n'est que le reflet d'un programme ambitieux des investissements réalisés en 2024.

On va les citer : ce sont les équipements publics à Jean Zay, la rénovation de la rue Mounié et de la rue de l'Eglise, la rampe d'accès au parking du marché, la fosse de plongée, le début d'Antonypole, le début du programme de rénovation énergétique, et aussi l'acquisition du stade de l'US Métro. Si nous soutenons cette acquisition afin de préserver ce patrimoine et cet espace sportif, nous aurions aimé qu'un autre montage soit trouvé comme nous l'avions déjà proposé lors du conseil municipal de juin 2024 afin de ne pas faire supporter les coûts uniquement à la Ville d'Antony ; car à elle seule cette acquisition contribue pour 16 M€ de la dette.

Nous regrettons aussi fortement le retard de la rénovation de l'école Anatole France qui, après avoir été décalée une première fois à cause des

travaux réalisés par la SNCF, subit un décalage supplémentaire cette fois-ci pour des raisons budgétaires dans le but de contrôler l'endettement de la Ville, ce qui est louable, mais cela se fait malheureusement au détriment des usagers de cette école.

Nous comprenons les décalages d'investissements initialement prévus en 2024 : la médiathèque Jean Zay et l'étalement un peu plus long dans le temps du programme de rénovation énergétique compte tenu de la situation économique, de l'incertitude politique ambiante et des difficultés budgétaires actuelles et à venir.

Nous nous abstiendrons donc pour le vote du compte administratif.

**Mme PRECETTI** : Merci. Mme Huard ?

**Mme HUARD** : Moi, ce serait pour une explication justement sur certaines données, concernant en particulier les subventions pour le logement social. En commission, nous avons constaté qu'en 2024, en fait, il y avait eu des subventions budgétées mais finalement zéro versé, et que ces subventions étaient reportées en principe pour 2025. Et on nous a expliqué que cela serait versé plus tard. Cependant, si l'on regarde les années précédentes, en fait à chaque fois qu'il y a eu des subventions budgétées pour le logement, le montant versé a été inférieur à ce qui était prévu et cela n'a jamais été rattrapé les années suivantes. Donc en faisant le calcul, depuis 2020, de 2020 à 2024, vous avez budgété 4 millions d'euros et selon les documents, vous n'en avez versé que 2 millions

seulement. Donc on peut se poser la question quand même de savoir si ces 2 millions n'étaient pas nécessaires pour Hauts-de-Bièvre Habitat. En tout cas, où sont-ils s'ils n'ont pas été versés ? Je pense que cela mérite quand même une explication.

**Mme PRECETTI** : Merci. Pas d'autres interventions ? Alors Pierre si tu veux bien répondre...

**M. MEDAN** : Je vais commencer par la fin. Sur certaines subventions, -alors je ne vais pas en conseil municipal chercher à vérifier euro par euro-, globalement si vous voulez, s'il manque des éléments, c'est parce que cela suit les opérations de Haut-de-Bièvre Habitat, et on ne peut pas aller plus vite que la musique. Pour certaines opérations les versements auront lieu lorsque les travaux auront été faits. Voilà, c'est tout.

**Mme HUARD** : Alors si je peux me permettre, en 2023 il y a 800.000 € de subventions qui ont été annulés, qui étaient dans le compte administratif, donc je ne suis pas absolument sûre que votre explication soit la bonne, et si c'est de toute façon le cas, cela veut dire aussi que les opérations de Haut-de-bièvre Habitat prennent du retard, et que les habitants attendent les réhabilitations énergétiques, la rénovation des cages d'escalier qui sont toujours dégradées, la réparation des ascenseurs qui sont en panne, etc.

**M. MEDAN** : Malheureusement, mais vous n'allez pas faire toute la liste. Effectivement le retard est toujours possible, on en est tout à fait

conscients, que ce soit pour les opérations de la Ville ou que ce soit pour les grosses opérations de Haut-de-bièvre Habitat qui a acquis cinq tours. Je pense que ce n'est pas toujours très simple de programmer et de veiller à ce que cela ne prenne pas de retard. C'est un point.

Monsieur Mongardien, je vous remercie d'avoir cité les grands projets qui permettent d'expliquer aussi l'endettement et l'effort d'investissement qui a été fait, parce qu'à entendre Monsieur Doyen, forcément la rampe du parking n'est pas utile, enfin je vais y revenir spécifiquement... Donc oui, il y a eu quand même une opération considérable à Jean Zay qui a permis de voir naître un quartier avec une école, une crèche, etc., on ne peut pas nier que cela ait demandé des moyens considérables. La rue Mounié dont tout le monde, enfin qu'une grande majorité de la population considérait qu'il fallait la refaire, elle a été refaite ; et il me semble là aussi que si on faisait un sondage, les habitants alentours sont relativement contents de ce qu'ils ont. Et ça, la rue Mounié, la rue de l'Eglise, c'est quelque chose qui représente quand même une somme considérable.

Il y a eu effectivement, M. Mongardien, un décalage d'investissements nécessaire par rapport à la conjoncture, par rapport au fait qu'un certain nombre de ventes, à cause du marché de l'immobilier, étaient en attente. Et donc les rentrées prévues sont décalées elles aussi et nous ont perturbés dans nos prévisions. On ne pouvait pas imaginer que

le marché immobilier aurait des difficultés sur une période aussi longue comme on avait un peu de mal il y a un an à imaginer que l'on aurait droit à des droits de douane aussi massifs, et malgré ce que peuvent dire un certain nombre d'économistes sur ces droits de douane, qui ont une vision très critique, cela risque de se faire. Donc il y a des éléments que l'on ne maîtrise pas au niveau de la ville, que l'on subit.

Alors Monsieur Doyen, vous avez évoqué le coût de la fosse, c'est un paiement qui a été reporté, donc on "règle" des sommes que l'on aurait dû payer il y a plusieurs années.

**M. DOYEN** : Ça ne tombe pas au bon moment !

**M. MEDAN** : On est bien d'accord, cela ne tombe pas au bon moment, mais c'est comme ça. A un moment donné, il faut bien payer ses dettes et vous connaissez le proverbe, nous nous enrichissons en les payant. Donc dans ce que vous avez dit, il faut faire la part des choses. Quand vous dites que la rampe de parking ne sert à rien, que c'est nul, vous êtes quelques-uns peut-être à le penser mais vous avez aussi beaucoup de gens qui pensent l'inverse. Et même en ayant discuté avec des commerçants du parking et des voisins, des amis, votre avis n'est pas quelque chose de partagé. Mais bon, comme vous faites toujours comme si tout était partagé... C'est facile.

Quand vous parlez du refus, de notre refus...

(M. Médan s'interrompt car Mme Rambaut prend la parole, hors micro, inaudible)

**Mme PRECETTI** : S'il vous plaît, respectez la bonne démarche de ce conseil. Merci.

**M. MEDAN** : Vous avez évoqué aussi le fait que nous refusions de faire prendre en charge par l'EPFIF certains investissements. Nous vous avons expliqué lors de la commission Finances que c'était un choix, un choix pour avoir une certaine autonomie sur certains programmes, et un choix aussi parce que pour certains programmes de petite taille, l'EPFIF nous paraissait moins utile que pour les programmes de taille plus importante comme ceux du côté du Parvis de la Bièvre. Donc c'est un choix, et vous avez raison de dire que c'est un refus, oui, c'est un refus mais motivé. Ce n'est pas un refus comme ça.

Vous avez aussi évoqué, et je m'arrêterai là parce qu'on ne va pas sans arrêt refaire le débat, vous avez dit : « les investissements récurrents sont sacrifiés ». Je trouve que le terme « sacrifiés » est largement excessif. Nous avons encore cette année 8 millions, on va le dire plus tard, 8 millions d'investissements récurrents. Ce n'est pas rien 8 M€ ! Alors évidemment cela peut sembler plus faible que par le passé, oui, c'est une difficulté temporaire qui nous fait prendre des orientations et des priorités. Le stade US métro a semblé être une opportunité qu'il fallait saisir et qui ne se représenterait pas pour différentes raisons. Donc nous sommes bien

d'accord, et j'ai été le premier à évoquer cette question lors de réunions où nous avons évoqué ce choix en disant : c'est le moment, c'est le bon moment, et oui, c'est quelque chose qu'il fallait faire. Le terme que vous avez utilisé tout à l'heure, « ça tombe mal », j'y souscris, oui, à un moment où l'on aurait bien aimé avoir un peu plus les coudées franches. Je suis d'accord avec vous là-dessus. Mais, c'est une opportunité pour la Ville d'Antony qui, sur le long terme, portera des fruits positifs. Voilà. Donc on peut voter.

**M. DOYEN** : Peut-être une petite réaction et après je m'arrêterai là.

**Mme PRECETTI** : Rapide s'il vous plaît parce que vous vous êtes déjà exprimé.

**M. DOYEN** : Oui, juste pour vous répondre M. Médan, dans votre expression, je pense qu'on ne s'est pas compris. Moi je pense que la Ville n'a plus les moyens de ces choix que vous voulez assumer, vous dites effectivement que vous ne voulez pas recourir à l'EPFIF, c'est un choix que vous exprimez et que vous assumez sauf qu'aujourd'hui, l'endettement nous montre que nous n'avons plus les moyens de ces choix. Et je pense que vous ne l'avez pas encore compris. Voilà c'est tout.

**M. ARJONA** : Bonsoir à tous. Je voulais juste intervenir, -et cela me permet de dire que je suis présent car j'ai loupé l'appel, comme ça tout le monde verra que je suis là- Juste pour répondre à la remarque que vous avez faite sur l'annexe qui concerne les dépenses de développement

durable, je regrette que l'on ne vous ait pas convaincu sur l'honnêteté de l'exercice et la transparence avec laquelle on a procédé. Il vous a été dit en commission qu'il n'y avait pas de méthode qui avait été indiquée aux collectivités pour produire ce premier exercice dans le cadre de l'évaluation des dépenses liées au développement durable, on n'a pas exagéré nos dépenses, on a simplement choisi une méthode qui vous a été présentée, elle me semble relativement crédible et surtout il faut en saluer de mon point de vue la transparence.

**Mme RAMBAUT** : Sur les grands projets, c'est vrai que vous parliez de la rue de l'Eglise, beaucoup de gens se demandent pourquoi elle a été refaite, oui elle est très belle mais elle n'était pas mal avant et peut-être qu'on aurait pu la faire piétonne. Et puis sur la rue Auguste Mounié, les cyclistes sont quand même très déçus parce qu'il n'y a pas d'emplacements pour les vélos, il faut jongler sur la route ; et puis le report de l'école Anatole France, c'est quand même un problème car ce sont des projets qui sont mis en concurrence du fait des difficultés financières de la Ville. Je ne parlerai pas de la fosse de plongée, bien sûr, on l'a déjà fait.

**Mme PRECETTI** : Merci. Je vais dire un mot puisque vous avez reparlé du problème de l'EPFIF. Ce serait faux de dire que l'on n'a pas recours à l'EPFIF puisque la Ville a des conventions avec l'EPFIF pour Antonypole et pour le secteur Pajeaud. Donc la Ville se sert de cet outil et par ailleurs, sur d'autres domaines, on ne l'a pas fait pour l'instant mais ça

ne nous n'empêchera pas de changer à l'avenir. C'est juste pour dire que ce que vous dites n'est quand même pas tout à fait juste.

**M. DI PALMA** : Excusez-moi, je voudrais quand même dire un mot parce que cela fait deux fois que M. Mongardien a dit quelque chose de faux, la première fois M. Mongardien je n'ai pas voulu relever mais à partir du moment où deux fois on dit la même erreur, il faut réagir : je rappelle que le report de la reconstruction de l'école Anatole France n'est pas lié aux finances, c'est une conséquence. Il est dû à une problématique de travaux et de sécurisation du transfert des enfants entre le quartier du Noyer Doré et le collège provisoire. Je vous invite, manifestement vous ne vous êtes pas promené entre la place des Baconnets et la rue Pajeaud, vous auriez constaté qu'il est absolument impossible pour les familles d'enfants de maternelle, mais même d'élémentaire, d'y accéder, les collégiens le font et je peux vous garantir que tous les jours c'est plus que dangereux. Je ne vois pas comment cela aurait été possible. Donc je réitère ce que j'ai déjà dit à maintes reprises : certes c'est une aubaine je vais dire pour les finances de la Ville et je le conçois, mais ce n'est pas la raison qui a amené le report de la reconstruction de l'école Anatole France. J'espère ne pas avoir à le redire lors du prochain conseil municipal. Merci.

**Mme PRECETTI** : Alors merci pour cet ajustement et notre collègue Jacques va nous parler de Hauts-de-Bièvre Habitat.

**M. LEGRAND** : Je vais répondre à Mme Huard. Madame Huard, vous ne quittez pas votre quartier la Fontaine parce que les tours Scherrer ont été réhabilitées, terminées l'année dernière...

**Mme HUARD** : Si, ne vous inquiétez pas, je visite le Noyer Doré.

**M. LEGRAND** : Mme Huard, aux Morins, La Banane a été terminée au mois de décembre, tous les ans, tous les deux ans on rénove nos résidences, nos cages d'escalier ne sont pas en mauvais état ; je vous invite à visiter un peu plus nos logements sociaux, s'il vous plaît.

**Mme HUARD** : Mais ne vous inquiétez pas, nous les visitons, nous y faisons même du porte-à-porte. Et je peux vous dire aussi que l'avis des habitants n'est pas toujours celui que vous prétendez. Et les cages d'escalier dégradées, je les ai vues et on les voit toujours, et elles y sont !

**M. LEGRAND** : Depuis 10 ans on a rénové une dizaine de résidences, Mme Huard.

**Mme HUARD** : Personnellement j'aurais plutôt honte que ces habitations depuis si longtemps n'aient pas été rénovées par votre municipalité. Voilà.

**M. LEGRAND** : Et les ascenseurs sont en bon état.

**Mme HUARD** : Ce n'est pas ce que pensent aussi les habitants du quartier Pajeaud.

**Mme PRECETTI** : Merci madame Huard, je pense qu'il ne faut jamais généraliser. Je pense qu'il y a des habitants qui sont très satisfaits, d'autres par moment peut-être moins, et je crois qu'il faut éviter les généralisations trop faciles.

Monsieur Mauger, vous ne vous êtes pas exprimé sur le sujet, alors je vous laisse la parole et ensuite on passera au vote.

**M. MAUGER** : Je vous remercie. Alors je profite de l'intervention de Monsieur Legrand pour qu'il nous dise les explications des reports à réaliser de manière systématique sur les subventions qui sont accordées à Hauts-de-Bièvre Habitat. On aimerait savoir pourquoi est-ce qu'il y a systématiquement ces reports ? De quels projets est-ce qu'il s'agit ? Et j'ajouterai aussi qu'on a l'habitude d'aller à la rencontre des Antoniens notamment au cours de porte-à-porte et de manière très régulière, on constate effectivement que certains nous rapportent qu'un ascenseur est en panne depuis plusieurs mois, quand ce n'est pas depuis plusieurs semaines, ou bien qu'il n'est pas possible de sortir sur les balcons à cause des déjections de pigeons, et on renvoie les locataires à leurs responsabilités. Ce sont des choses qui ne conviennent pas ! Voilà.

On aimerait avoir des explications sur les reports systématiques des subventions accordées à Hauts-de-Bièvre Habitat.

**Mme PRECETTI** : Je pense que l'on sort du sujet et que ce sujet pourra être traité lors des commissions ad hoc.

**M. MAUGER** : Je vois que l'on n'aura pas de réponse ce soir, c'est bien malheureux.

**Mme PRECETTI** : On va passer à l'approbation du compte administratif du budget de l'exercice 2024.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour, 4 voix Contre, 3 Abstentions et 1 Ne prenant pas part au vote : M. SENANT.)**

Merci, nous attendons que Monsieur le Maire revienne pour prendre sa place.

**M. le Maire** : Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour, Monsieur Médan a toujours la parole.

### **3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – EXERCICE 2024 –**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : L'exercice 2024 a fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent comptable de 6,466 M€ et pour la section d'investissement un besoin de financement de 5,9 M€ et des poussières, donc après prise en compte du solde de ces restes à réaliser, et traditionnellement lors de cette délibération, on affecte, on comble ce besoin de financement de la section d'investissement, ici on comble avec

les 6,4 M€ et on a au final un résultat reporté qui correspond à la différence entre les 6,4 M€ et les 5,9 M€. Donc voilà ce que je vous propose de voter.

**M. MONGARDIEN** : Merci Monsieur le Maire. C'est pour une explication de vote : Compte tenu du montant de la dette de la Ville et surtout de son coût de financement qui augmente significativement à cause des taux d'intérêts de plus en plus élevés, il faut limiter autant que faire se peut l'usage de l'emprunt et nous sommes donc favorables à cette affectation de l'excédent à la section d'investissement.

**M. le Maire** : Merci Monsieur Mongardien. On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 voix Contre.)**

**M. le Maire** : La parole est à Pierre Médan à nouveau pour l'adoption du budget primitif.

#### **4 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2025**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Le budget 2025 : je ferai dans un premier temps un cadrage global et je dirai quelques mots de contexte. Je vous rappelle que nous avons eu le DOB en février, le débat d'orientations budgétaires, qui a déjà précisé un certain nombre de points, toujours dans cet environnement incertain avec des prélèvements de l'Etat, avec des

décalages dans la perception des ventes de terrain dont nous avons parlé pour le compte administratif, et ces éléments nous ont obligés à prendre quelques décisions fortes on va dire pour 2025 et notamment deux décisions dont nous avons déjà parlé lors du débat d'orientations, qui sont :

1) La décision de réviser le calendrier des investissements

2) Et d'arriver à une maîtrise plus stricte des dépenses de fonctionnement. Une maîtrise "plus stricte" parce que jusqu'à présent, de mon côté, je n'ai jamais vu une non-maîtrise. Depuis que je suis en charge des finances, cela a toujours été strict, cela a toujours été rigoureux, cela a toujours été une volonté de l'équipe municipale, mais là, on est dans une dimension un petit peu supérieure pendant une période où il faut faire un peu le dos rond pour des jours meilleurs qui, j'en suis sûr, vont arriver.

Alors je vais vous dire les grandes masses du budget 2025, d'abord fonctionnement, puis investissement, et après on les décrira de manière un petit peu plus précises.

Le fonctionnement :

- recettes réelles : 135 M€ (+2,8%), une augmentation légère
- Dépenses réelles : 119,6 M€ (+3%) idem

- Épargne brute : 15,4 M€, ce qui permet de dire qu'on a entre 2023, 2024, et 2025, une épargne brute qui a réussi à augmenter de 100.000 € à chaque fois

Les investissements prévus : 25,5 M€

Voilà les grandes masses et voilà ce que nous allons détailler maintenant.

*Le budget de fonctionnement :*

Ce sont tout d'abord les dépenses de fonctionnement qui passent de 116,1 M€ en 2024 à 119,6 M€ en 2025 (+ 3,5 M€, soit + 3 %). Mais il faut savoir -et on l'a précisé à plusieurs reprises- qu'il y avait des incertitudes et des contraintes extérieures. Tout simplement parce que si l'on fait un petit calcul rapide, on voit que plus de la moitié, 54 % exactement, plus de la moitié de cette hausse est due aux mesures de l'État (1,9 M€) :

- Nouveau prélèvement de DILICO : + 1,1 M€
- Cotisations retraites : + 0,8 M€.

Si on enlève ces mesures, la hausse des dépenses est limitée à 1,5 %, c'est-à-dire 1,6 M€.

C'est le premier point. C'est quand même un élément important parce qu'à force d'évoquer les grands projets, les investissements lourds, à coups de millions, parfois on ne se rend plus compte de l'impact et de ce que représentent les 1,1 M€, plus les 800.000 € des cotisations.

La diminution des charges à caractère général traduit justement l'objectif de maîtrise des dépenses dont nous venons de parler. On est à 21,3 M€ en 2025 contre 22,1 M€ en 2024, ce qui correspond à une baisse de 3,7 %. Cette diminution des dépenses s'est construite autour de trois axes majeurs, il est bien évident que l'on fait un focus sur les éléments les plus importants :

- Une décreue des dépenses d'énergie pour - 0,9 M€ en 2025 suite à la baisse des prix et aussi aux efforts permanents de sobriété énergétique ainsi qu'aux investissements réalisés, que nous réalisons depuis déjà quelques années, et qui vont porter leurs fruits.
- L'effet en année pleine des nouveaux équipements ouverts en 2024 va compter, notamment la prise de possession de l'US Métro et la réouverture de la fosse de plongée : + 0,50 M€.
- Et enfin un objectif global de maîtrise des dépenses sur toutes les activités municipales.

Ensuite, concernant les autres charges de gestion courante, elles varient assez peu par rapport à 2024 et se montent à 7,8 M€ (+ 0,6 M€/CA 2024) avec :

- Une hausse remarquée de la subvention au CCAS (+ 0,3 M€)
- Une augmentation des subventions aux associations (+ 0,2 M€)

- Une augmentation des dépenses d'informatique en nuage (+ 0,1 M€)
- Une stabilisation des frais financiers à 5,5 M€ est rendue possible par une dette très largement à taux fixe (60 %) et par la diminution des taux qui est, comme je le disais pour le compte administratif, plus lente que prévu mais qui devrait quand même se produire, en tout cas on l'espère fortement.

Comme pour le compte administratif, je vais laisser la parole à Claire Genest pour évoquer les dépenses de personnel dans le budget primitif.

*Les charges de personnel :*

**Mme GENEST** : Merci Pierre. Ces dépenses de personnel, on voit qu'elles atteignent cette année, en 2025, 57,6 M€, avec une augmentation qui est certes moindre que celle des autres années, qui correspond à + 3,9 % par rapport à 2024, et qui représente + 2,2 M€, mais avec des effets un peu croisés de mouvements de la masse salariale.

L'augmentation la plus notable qui vient soutenir cette augmentation des dépenses de personnel est celle de la CNRACL, c'est-à-dire la cotisation patronale pour la retraite des territoriaux, qui prend + 3 points en 2025 et dont on sait qu'elle continuera à augmenter les années suivantes, ce qui représente 800.000 €, soit globalement un tiers de l'augmentation des dépenses de charges de personnel, ce qui n'est absolument pas

neutre, surtout quand on sait et qu'on anticipe que cela continuera à augmenter.

Ensuite nous avons tout un bloc de mesures qui sont des mesures plutôt de soutien du pouvoir d'achat des agents, qui intègrent le bonus attractivité pour les personnels des crèches qui interviendra à peu près à mi-année ; La déprécarisation qui continue ; la poursuite du plan de contractualisation du personnel périscolaire ; nous avons aussi l'augmentation de la participation employeur à la mutuelle santé que l'on verra un petit peu plus tard dans ce conseil municipal, et la prévoyance que l'on a déjà vue, tout un tas de mesures qui pèsent pour 400.000 € sur ces augmentations de dépenses de personnel.

Ensuite on a bien sûr, et vous le savez, on l'avait déjà anticipé, la création des postes qui sont liés aux nouveaux équipements, deux types de nouveaux équipements qui ont ouvert à mi-année, plus spécifiquement en septembre 2024, pour lesquels nous avons un effet année pleine : je pense à la crèche et à l'école Jean Zay bien sûr ; et puis il y a le stade de l'US Métro avec les neuf collaborateurs qui rejoignent les équipes de la collectivité. Et donc l'ensemble de ces créations de postes entraîne un impact de 1 M€ sur la masse salariale.

Nous avons toujours le fameux GVT, vous êtes habitués à ces acronymes qui pèsent régulièrement de manière identique tous les ans, pour 0,5 M€.

Nous avons des variations d'effectifs avec notre souhait de combler les vacances de postes spécifiquement sur le secteur de la Petite Enfance sur lequel nous avons toute notre attention ; et puis on a un effet à revers des élections que nous ne prévoyons pas cette année, peut-être que l'avenir nous dira que nous avons eu tort mais pour l'instant nous n'avons pas d'informations là-dessus. Et puis bien sûr la fameuse prime PEPA que nous avons versée en 2024 et qui ne sera pas versée en 2025. L'ensemble des deux postes aboutit à une « économie » de 630.000 €.

Tous ces effets se croisent mais on arrive donc à une augmentation que l'on a pu mesurer de + 2,2 M€ ; et on peut dire que hors les mesures de l'État, la progression est de + 2,5 % des dépenses de personnel, donc plus raisonnable mais elle reste toujours très dynamique à 2,5 %, avec comme vous le voyez, toujours des mesures en faveur du pouvoir d'achat et des nouveaux équipements qui viennent compléter l'offre de services aux Antoniens, services sur lesquels nous avons bien sûr des collaborateurs qui nous rejoignent. Merci.

**M. MEDAN** : Alors un petit focus sur Dilico. Si je m'appelais Eric Arjona, je pourrais faire un petit jeu de mots, « Dilico il faut le payer illico », n'est-ce pas ? Simplement pour dire que ce Dilico qui ressemble à un paquet de la poste nous coûte quand même 1,1 M€, et cela fait partie comme on le représente ici des différents mécanismes que nous avons connus au fil des années, de l'État. Bercy a beaucoup d'imagination. Il y a

eu la contractualisation, je ne sais pas si vous vous en souvenez, réalisée en 2017 et démarrée en 2018, la baisse régulière de la DGF, qui à une époque était en gros près de trois fois plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Donc à chaque fois on réduit les moyens des collectivités locales et malheureusement l'État, on le voit à travers un certain nombre de budgets, n'arrive pas lui-même à réduire ses dépenses. C'est comme cela.

Pour Antony il s'agit d'une dépense supplémentaire imposée de 1,1 M€, soit un tiers de l'augmentation des dépenses de la Ville en 2025.

Après ce petit focus, je vais venir aux dépenses et recettes. D'abord sur les dépenses, les péréquations et le FCCT.

- *Péréquations et FCCT :*

- Le fonds de compensation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : 1,75 M€.
- Le fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) : 1,1 M€
- Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) : 23,2 M€.
- Le FPIC et le FSRIF ne bougent pas trop, par contre le FCCT augmente un peu, mais c'est normal par rapport aux recettes fiscales qui augmentent aussi.

- *Les recettes de fonctionnement* : 135 M€.

- On a évidemment les impôts locaux qui sont à près de 73 M€ (+1,5 M€), qui augmentent légèrement, avec une loi de finances qui augmente les bases de 1,7 % et des produits liés à Jean Zay, liés aux nouvelles bases des logements de Jean Zay. Donc l'ensemble si vous voulez fait 2 M€. En revanche on a eu malheureusement la surprise d'apprendre par les services de l'État, les services fiscaux, que suite à des calculs erronés, on avait perdu près de 500.000 € de produits de taxe d'habitation.

- Les droits de mutation : 4,7 M€ (+1,3 M€ dont 1 M€ de versement exceptionnel), ils ne sont toujours pas exceptionnels même si l'on a une augmentation avec 1 M€ de versement exceptionnel lié à l'acquisition des cinq tours du parvis de la Bièvre, ce qui explique ce million de droits de mutation supplémentaire. Donc en fait si on l'enlève, on est à un niveau un peu supérieur à 2024 parce qu'on sent un frémissement. Malheureusement on aurait bien aimé que ce frémissement intervienne avant puisque ses effets seront plus tardifs. C'est pour cela que la prudence nous amène à fixer les droits de mutation à ce niveau.

- La dotation globale de fonctionnement (en légère baisse) : 5,5 M€. Elle reste à peu près stable avec tout de même une baisse de 100.000 €.

- Les produits des services : 17,9 M€ (+ 1,3 M€), relativement stables aussi.

- Les produits de gestion courante : 4,3 M€ (-1,1 M€)

Donc finalement, si on fait, comme je le disais tout à l'heure, la différence entre les recettes et les dépenses, on arrive à maintenir une épargne brute supérieure à 15 M€ cette année, qui devrait être cette année de 15,4 M€, pour financer nos investissements dont on va parler maintenant.

Le budget d'investissement : 25,5 M€ en 2025.

Il se décompose en trois groupes principaux :

- Transition écologique : 4 M€
- Autres grands projets : 13,5 M€
- Investissement récurrents : 8 M€

Concernant la transition écologique, malgré la période un peu tendue, nous avons fait le choix de maintenir ce poste au niveau de nos investissements, ce qui nous paraît être important sur le long terme. Quant aux investissements récurrents de 8 M€, comme je vous le disais tout à l'heure en réponse à votre question, M. Doyen, les investissements récurrents ne sont pas malgré tout faibles, 8 M€ ce n'est pas une petite somme. On perd un peu l'habitude de parler de la voirie, peut-être à cause du passé d'ailleurs où pendant des années et des années, on en parlait en

commission l'autre jour, on a beaucoup investi sur la voirie, maintenant on va investir un peu moins sur la voirie mais cela nous paraît aussi normal. Si par le passé on a investi des sommes considérables, les rues ne sont pas en trop mauvais état quand même. Donc c'est un cycle un peu logique, en dehors des difficultés passagères financières. Si nous regardons d'un peu plus près les trois points que je viens d'évoquer :

- La transition écologique : 4 M€.
- Projets photovoltaïques : 0,95 M€
- Remplacement des menuiseries extérieures sur le GS Les

Rabats : 0,6 M€

- Pompes à chaleur en remplacement des chaudières à gaz :  
0,5 M€
- Gestion technique centralisée des bâtiments : 0,4 M€
- Travaux de verdissement : 0,4 M€
- Rénovation énergétique GS La Fontaine : 0,3 M€
- Travaux d'éclairage sur les rues (pose de leds) : 0,25 M€
- Verdissement de la flotte automobile : 0,1 M€
- Autres : 0,4 M€

Voilà les principaux éléments de ces 4 millions que, comme le disait Eric Arjona, on a listés en toute transparence, et donc ce sera évidemment fait en 2025 de la même façon.

- Les autres grands projets : 13,5 M€.
- L'enfouissement des lignes haute tension sur Antonypole : 6,6 M€
- Subvention Hauts-de-Bièvre Habitat : 2,1 M€
- Rénovation terrains US Métro : 1,8 M€
- Vidéoprotection : 1 M€
- Étude et travaux Antonypole : 0,6 M€
- Skate Parc : 0,5 M€
- Maison des Solidarités rue Prosper Legouté : 0,3 M€
- Nouveau centre Malraux : 0,2 M€
- Centre de loisirs Paul Roze : 0,2 M€
- Autres projets : 0,2 M€

L'enfouissement des lignes à haute tension, c'est un élément important, c'est la traduction je dirais de ce grand projet d'Antonypole qui commence et qui va se répéter année après année sur l'enfouissement et sur un certain nombre de projets à Antonypole. On a ici consacré 6,6 millions, ce sera sans doute un peu plus en 2026.

Alors évidemment pour la Maison des Solidarités par exemple, là encore c'est le début, d'autres sommes seront engagées au fil du temps.

Voilà donc l'ensemble des projets qui certes ne sont pas récurrents mais qui vont permettre à la Ville de continuer à se transformer, à s'enrichir et à devenir plus agréable et aussi à offrir, on le voit par exemple avec la Maison des Solidarités, de nouveaux services aux habitants d'Antony.

- Investissements récurrents : 8 M€
- Entretien et rénovation des bâtiments : 2 M€
- dont bâtiments scolaires : 0,6 M€
- dont bâtiments sportifs : 0,1 M€
- Rénovation de la voirie : 1,6 M€
- Espaces verts : 0,3 M€
- Stationnement et parking : 0,3 M€
- Équipements des services et Informatique : 3,1 M€
- Autres : 0,7 M€

Ce sont des dépenses qu'encore une fois l'on retrouve avec, c'est vrai, la volonté marquée pendant une certaine période que nous espérons la plus courte possible de réduire certaines de ces dépenses, certains de ces investissements, mais cela ne veut pas dire que ce sera comme cela chaque année, bien évidemment.

Le financement de ce programme d'investissement comme le compte administratif procède des mêmes éléments :

- L'autofinancement : 15,4 M€
- Le FCTVA : 4,2 M€
- La taxe d'aménagement : 0,7 M€
- Les subventions d'investissement : 4,7 M€ (Plan de relance, Métropole, Département, Région, Sipperec...)
- Produits de cession d'actifs : 0,5 M€

L'objectif étant toujours de limiter le recours à l'emprunt, c'est ce que nous allons faire cette année. Donc voilà un peu comment nous allons financer ce programme d'investissement.

En conclusion de cette présentation de ce budget, je dirai que depuis plus de 10 ans les budgets des collectivités locales, et pas uniquement celui d'Antony bien sûr, vous vous en doutez, se construisent dans un contexte où l'incertitude et les contraintes externes sont de plus en plus présentes. Antony n'y échappera pas en 2025. Mais n'ayant comme seule boussole que le bien-être des Antoniens, nous allons continuer à travailler à leur profit en faisant preuve d'adaptabilité et de sérieux dans la gestion des finances. En 2025 encore plus que par le passé, cela se traduira par une maîtrise accrue de nos dépenses. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Bien. Qui demande la parole ? M. Doyen.

**M. DOYEN** : Merci Monsieur le Maire. Merci Monsieur Médan pour cette présentation. Encore une fois, je n'ai pas tout à fait la même lecture, c'est évident.

Vous parlez un peu moins du totem de maintenir à tout prix les 15 M€ d'autofinancement, au DOB c'était vraiment très important, là dans la présentation de Monsieur Médan, cela ressort un peu moins. On est effectivement sur une projection. Vous-même, Monsieur le Maire, en commission vous nous l'avez dit, c'est un objectif mais si des opportunités se présentent, on ne les refusera pas, voilà. Donc on voit que les choses évoluent de mois en mois.

Vous cherchez des économies, moi je vous appelle toujours à la sobriété.

Je note aussi une inflexion dans votre discours parce qu'au moment du DOB, Monsieur le Maire, vous disiez que vous alliez contribuer avec plaisir au désendettement de l'État avec le Dilico, Monsieur Médan est déjà un peu plus critique, on sent que ça évolue.

Sinon ce budget, un peu comme celui de l'année dernière, est construit sur des paris : sur le pari de la baisse des fluides, celui de la baisse des taux d'intérêts, sur la reprise du marché immobilier, sur le maintien d'un haut niveau d'utilisation des services de la Ville, voilà. Même sur une espèce de maintien du fait que les gens continuent à mal se garer ; il y a une tentation sans doute à la baisse des effectifs ou en tout cas à leur

stagnation, cela ne paraît pas dans la masse salariale mais dans les facteurs que vous avez évoqués, bref tout cela me fait redire la même chose que la dernière fois : il n'y a pas de marge de manœuvre et nous ne pourrons pas faire face aux aléas qui arriveront indéniablement parce que, vous l'avez dit, il y a des contraintes externes, et là, on le reconnaît bien aisément, le contexte n'est pas aisé pour les collectivités territoriales en particulier.

Si l'on en vient aux investissements, moi je redis que votre trajectoire d'investissement effectivement se réduit, mais elle se réduit d'autant plus que vous aviez engagé des projets, je pense à Antonypole principalement, qui prend une grande partie de la marge que vous consacrez à l'investissement, et des projets autres, je pense à la médiathèque par exemple, projet qui avait été adopté en 2023 pour 25 M€ et qui a disparu, en tout cas on n'en entend plus parler. Et puis vous nous en avez un petit peu parlé en nous disant que si elle se faisait, elle se ferait ...alors je n'ai pas retenu vos termes exacts mais moi je l'ai interprété comme quoi elle se ferait moins prestigieuse, c'était ça, moins cher... Voilà.

Un autre élément dont vous ne nous avez pas parlé, c'est la vente du foncier sur Antonypole qui était attendue pour cette année 2025 et qui finalement ne se fera pas. Donc effectivement les Antoniens investissent dans ce quartier mais pour l'instant ils n'en voient toujours pas les retombées sur le budget. Donc la conséquence, je le redis, c'est que des

investissements du quotidien, les investissements utiles aux Antoniens sont compressés, sont comprimés, et que d'autres, qui auraient pu voir le jour comme par exemple la rénovation du centre commercial des Baconnets ou celui du Noyer Doré, eux ont totalement disparu des radars.

Et puis il y a des investissements de petite importance en termes de montants, mais en grande importance en termes d'utilité, je pense par exemple au budget de l'accessibilité qui était de 100.000 € et qui passe à 70.000 €. Je pense que les personnes porteuses de handicap de la Ville apprécieront.

Et puis vous dites que cela peut se faire ponctuellement, vous avez beaucoup investi sur la voirie dans les années passées mais où est l'effort sur les pistes cyclables que l'on avait évoquées ? Où est le plan de desimperméabilisation ? Tout ça ce sont des frais de la voirie qui, eux, disparaissent.

Et puis je ne parle pas du rythme de revégétalisation des cours d'école, c'est pourtant quelque chose que nous soutenons, et vous aviez évoqué dans votre programme, Monsieur le Maire, que toutes les cours seraient faites dans votre mandat, on en est très loin. Pour l'instant on est à une cour par an depuis le début du mandat, c'est bien mais il faudrait accélérer.

Bref, je le redis, les hausses d'impôts et des tarifs de ces dernières années ne permettent pas aux Antoniens d'en profiter et/ou en tout cas

elles sont fléchées vers des éléments plus périphériques qui sont ceux de votre programme.

Deux remarques : nous apprécierions beaucoup que vous passiez enfin au programme d'AP/CP qui donnerait un peu de visibilité et qui peut-être limiterait ces investissements d'impulsion dont je parlais tout à l'heure.

Et puis une autre question que l'on vous avait posée la dernière fois : Des subventions du Département avaient été fléchées sur des projets qui ont été abandonnés, avez-vous fait une réflexion avec le Département pour re-flécher ces investissements sur de nouveaux projets ? Et si oui, pouvez-vous nous communiquer lesquels ?

**M. MONGARDIEN** : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais commencer par une note un peu positive sur un sujet où de par mes activités passées assez récentes on pourrait m'attribuer une certaine responsabilité : En effet nous connaissons maintenant l'effort financier de 1,1 M€ qui est demandé par l'État à la Ville d'Antony pour participer au redressement des finances de la France ; je tiens à rappeler que ce prélèvement nommé « Dilico » va retourner dans le cadre contractuel de la loi à hauteur de 30 % en 2026, en 2027 et 2028, soit un total de 90 % rendus à la Ville à terme. Nous renouvelons donc nos remerciements à la municipalité, même si Monsieur Médan ne manque pas de rappeler l'effet négatif de cette décision d'État sur le budget de la Ville, effort demandé

aux collectivités territoriales, la mairie, la municipalité dans son ensemble semble accepter et comprendre cet effort financier qui lui est demandé.

Et juste un point par rapport aux augmentations décidées par l'État, Monsieur Médan rappelle très souvent les hausses qui impactent les charges de la commune mais il oublie aussi de mentionner les hausses qui impactent les recettes de la commune et qui sont largement supérieures aux dépenses additionnelles. Juste pour information, la taxe foncière, avec les différentes augmentations décidées par l'État des bases en 2023, 2024, et 2025, a généré un surplus de recettes de l'ordre de 7 millions d'euros par an. C'était juste pour remettre les choses en place, il y a des dépenses d'un côté mais il y a des recettes en face aussi, décidées par l'État.

Néanmoins l'endettement de la Ville est confirmé et maintenu à 172 M€ avec une durée de désendettement de 11,5 années. À condition d'avoir une capacité d'autofinancement de 15 millions. Nous avons pris note pour la municipalité de ne pas recourir à court terme à une nouvelle hausse d'impôts fonciers, il devient donc indispensable de réduire nos projets d'investissement, d'autant plus que certains s'imposent à nous tels que les travaux d'enfouissement des lignes électriques pour le projet Antynpole, ou la rénovation énergétique des bâtiments municipaux que la municipalité s'est d'ailleurs engagée à sacrifier à hauteur de 4 M€ par an. Dans ces conditions, nous comprenons la décision de suspendre et décaler certains investissements que l'on a déjà évoqués : la médiathèque,

le nouveau bâtiment André Malraux, l'école Anatole France où pour moi il me semble qu'il y a déjà un premier décalage qui est lié effectivement aux travaux SNCF, et il y aura un décalage supplémentaire lié à l'aspect budgétaire, malgré tout.

En 2024, la municipalité avait fini par donner suite à notre demande répétée d'avoir une vision pluriannuelle des investissements. Alors on reconnaît qu'il y en a moins, mais il y en a malgré tout, et compte tenu de la situation financière assez tendue, je pense qu'il aurait été souhaitable, tel qu'on l'a demandé lors de la présentation du DOB, de retrouver cette projection pluriannuelle dans le BP 2025. Donc on regrette un peu ce point-là. Merci.

Nous voulons aussi rappeler qu'à plusieurs reprises en 2024 nous avons évoqué l'idée de lancer une réflexion sur une amélioration possible du barème du taux d'effort. On aimerait bien qu'en 2025 un groupe de travail soit créé avec des élus de la majorité et de l'opposition pour démarrer cette réflexion et si possible assez rapidement parce qu'on a compris que le budget primitif 2026 devait être établi pour décembre. Donc ce n'est pas si loin.

Pour conclure, même si nous ne sommes pas totalement en accord avec certains arbitrages et que nous souhaitons, nous aussi, toujours une plus grande mutualisation avec Vallée Sud Grand Paris, ce budget primitif répond malgré tout à l'objectif primordial qui est de contrôler et même de

réduire la dette de la Ville. Dans ces conditions, nous allons nous abstenir sur le vote du budget primitif.

**M. le Maire** : Merci M. Mongardien. M. Mauger ?

**M. MAUGER** : Merci. On a vu que vous misiez beaucoup sur la baisse du coût des fluides. Si elle se réalise, il faudra donc revoir à la baisse le forfait communal accordé aux établissements privés sous contrat puisque la principale raison de la hausse était l'augmentation du coût des fluides lorsque la décision a été prise au mois de septembre dernier. Au moment de l'adoption de cette convention vous aviez refusé notre amendement pour envisager que ce forfait puisse éventuellement baisser et votre adjointe, votre maire adjointe en charge de l'éducation avait notamment indiqué que si le coût baissait, la Ville résilierait la convention. On attend de voir si vous le ferez vraiment.

J'ai un autre sujet : Antonypole. Au moment du débat d'orientation budgétaire vous indiquiez que RTE allait engager la première phase des travaux d'enfouissement des lignes à très haute tension et que le projet allait s'étaler sur quatre exercices, qu'il mobiliserait dès 2025 une enveloppe d'investissement d'un peu plus de 8 M€, ce que l'on ne retrouve plus maintenant dans votre budget, on a 6,6 M€, alors pourquoi cette différence ? Et surtout au moment du DOB vous indiquiez aussi que les travaux de la première phase de Linkcity aux abords de la gare allaient être lancés mi 2025, alors en effet vous avez signé une promesse de vente en

janvier 2024 avec Linkcity mais cette vente n'a visiblement pas été réalisée puisque rien n'est inscrit en termes de recettes foncières. Donc je m'interroge : est-ce que vous pouvez nous éclairer sur le début de la date des travaux de Linkcity, sur le moment où la vente interviendra et éventuellement est-ce qu'il y aura une avance sur cette vente ? Moi je vous avais avertis qu'à la lecture du contrat, il semblait que l'enfouissement soit préalable à cette vente, qu'en est-il réellement ?

**M. le Maire** : Autre intervention ? M. Médan.

**M. MEDAN** : Je vais répondre brièvement sur certains points. Premier point, concernant le Dilico, je partage l'avis général : il faut aider l'État à se désendetter. Le problème c'est que je ne serais pas aussi critique si l'État faisait lui-même quelque chose pour réduire ses dépenses. Or il ne fait quasiment rien. Si vous voulez, c'est facile de faire porter l'effort sur les autres en ne regardant pas ce qu'il serait nécessaire de faire, à mes yeux en tout cas, c'est pour cela que j'ai cette vision un petit peu critique.

Sur la baisse du coût de l'enfouissement, on ne va peut-être pas se plaindre de passer de 8 M€ à 6,6 M€, c'est une révision de EDF qui, je pense, ne doit pas être perçue comme un problème, voilà c'est tout.

**M. MAUGER** : Le coût total ne sera plus de 25 M€, c'est ce que vous nous dites ce soir ?

**M. MEDAN** : On va voir ce qu'il va se passer parce que sur quatre ans, la situation peut se complexifier. Vous vous souvenez que l'évolution

du coût de l'enfouissement nous a posé quelques soucis, donc on ne peut pas l'affirmer sur quatre années, c'est difficile de l'affirmer. Une chose est sûre, c'est que là, à l'heure actuelle, l'enfouissement apparemment va coûter un peu moins cher. Donc c'est plutôt une bonne chose.

**M. DOYEN** : C'est l'appel de fonds qui est de ce montant-là, c'est ça ? Qui est plus bas que ce qui était dans la convention ?

**M. MEDAN** : Oui, plus bas que ce qui était inscrit dans la convention.

Sur les subventions du Département, effectivement elles vont être réorientées, mais peut-être que Monsieur le Maire peut en parler... Sur le reste, je ne vais pas répondre point à point.

**M. le Maire** : Je vais répondre à vos différentes questions : Monsieur Doyen, 25,5 M€ d'investissements, ce n'est pas rien. C'est moins que ce que l'on a fait effectivement pendant quelques années, mais alors M. Mongardien nous reprochait d'en faire trop, la moyenne depuis 2005 c'était 30 M€ par an. Là on est un peu en-dessous, mais pas tellement finalement ! Et avec ces 30 millions par an, on était très au-dessus de la moyenne d'autres villes, par habitant, très nettement. Maintenant, on est rentrés dans la moyenne mais sans plus. On n'est pas en-dessous. Simplement on a pris des habitudes effectivement de prospérité, et là, effectivement, on doit se mettre au niveau des autres villes.

Deuxièmement, les AP/CP, eh bien l'administration a quelques problèmes informatiques pour mettre cela au point, mais je vous ai donné

des chiffres déjà, et donc avec une gomme et un crayon, vous pourrez retrouver les éléments.

La subvention départementale, oui, elle sera affectée à autre chose que les équipements dont la construction a été différée et on verra cela dans quelques mois. On votera une nouvelle convention ou en tout cas un avenant à la convention.

**M. DOYEN** : Comptez sur moi pour reposer la question dans quelques mois.

**M. le Maire** : Voilà. Donc vous verrez, en juin probablement, les choses évoluer. Monsieur Mauger, RTE on va en parler tout à l'heure, ce n'est pas la peine de lancer un débat sur RTE maintenant alors qu'on va en parler dans quelques minutes.

Et la vente de Linkcity, oui elle est prévue normalement pour disons la fin de l'année, en principe avant la fin de l'année on devrait normalement signer et recevoir le premier versement. Mais par prudence, et puis instruit par l'expérience aussi d'ailleurs, j'ai préféré ne pas le prévoir. Mais on espère bien l'avoir quand même...

**M. MAUGER** : Et la date des travaux de la première phase du coup, c'est 2026 ?

**M. le Maire** : Quels travaux ?

**M. MAUGER** : Les travaux de Linkcity première phase.

**M. le Maire** : Après, ils commenceront après.

**M. MAUGER** : Ah d'accord, au dernier conseil municipal vous nous avez dit que la commercialisation était lancée et que les travaux allaient commencer mi-2025.

**M. le Maire** : Non, pas ceux de Linkcity

**M. MAUGER** : C'est ce que vous nous avez dit.

**M. le Maire** : Eh bien vous m'avez mal compris. Je ne vous ai jamais dit ça, les travaux commenceront l'année prochaine. Début 2026, probablement. Après, il ne faut jurer de rien...

**M. MAUGER** : Oui eh bien je vois que d'un conseil sur l'autre, on a des choses très différentes.

**M. le Maire** : Non, normalement les travaux devraient commencer dès que l'on aura signé. Il n'y a pas de raison qu'ils retardent, une fois qu'ils ont payé, il faut qu'ils fassent les travaux pour pouvoir réussir à finir les logements en temps utile.

**M. MAUGER** : Et moi je vous avais dit, à la lecture du contrat, que je comprenais que la vente des terrains ne pourrait arriver qu'après l'enfouissement.

**M. le Maire** : Non, non, du tout ! Alors il y a effectivement certaines phases de travaux qui se trouvent décalées... l'emplacement de Malraux par exemple, en gros l'emplacement de Malraux, oui, devra attendre la fin des travaux. Mais il y a d'autres bâtiments qui seront derrière et qui seront

très loin des lignes à haute tension, donc ils pourront être construits avec les lignes à haute tension existantes, il n'y a pas de problème.

Puisqu'il n'y a plus d'autres questions, je vais vous répondre : Effectivement vous avez raison, le budget c'est une prévision. Il y a des aléas, il n'y a même que ça ! On peut toujours avoir de nouvelles surprises, et l'année dernière on a eu de mauvaises surprises, donc il ne faut jurer de rien, il faut rester prudents, et donc ce budget est prudent, contrairement à ce que vous dites, il est prudent. On aurait pu prévoir des recettes, des ventes de terrain, on aurait pu prévoir aussi plus de subventions, on n'a pas mis les subventions départementales par exemple que l'on aura certainement dans l'année à la suite de l'avenant que l'on va signer, mais si nos prévisions se réalisent telles que les a présentées Pierre Médan, on pourra affirmer que dans des circonstances aussi difficiles que celles que nous connaissons aujourd'hui, la situation financière de la Ville d'Antony sera satisfaisante. Pour vous non, c'est normal et d'ailleurs vos prédécesseurs qui sont là aujourd'hui dans l'assistance nous disaient la même chose que vous autrefois. Ils n'étaient jamais satisfaits de la situation, mais les habitants, eux l'étaient puisqu'ils ont voté pour nous à chaque fois, donc voilà, il faut se rappeler les souvenirs...

Alors malgré le prélèvement en effet qui a été imposé par la loi de finances sur nos recettes, 1,1 M€, on l'a vu, malgré la hausse de quatre points de la cotisation pour le régime des retraites des fonctionnaires

territoriaux, 800.000 €, imposés également par la loi de finances, Monsieur Mongardien, la Ville maintiendra l'excédent de son budget de fonctionnement à un niveau équivalent et même légèrement supérieur à celui de l'an dernier, un excédent qui permet avec un niveau de 15 M€ et plus de rembourser notre dette dans les limites imposées, qui ne sont pas des limites d'ailleurs, il y a pas mal de villes qui dépassent les 12 ans et qui ne sont pas sanctionnées, en premier la Ville de Paris par exemple, c'est 12 ans la limite, mais alors qu'elle en est à 16 ans, aucune alerte n'a été lancée contre la Ville de Paris. Aujourd'hui elle est à 16 ans de remboursement. Il y a des villes qui ont eu jusqu'à 100 ans parfois et alors là il commençait à y avoir quand même un peu d'alerte. 12 ans, c'est vraiment la norme.

Le budget de fonctionnement doit prendre en compte, comme l'a dit Pierre Médan, les dépenses nouvelles, l'achat de US Métro. Non seulement cet achat a provoqué des intérêts d'emprunts supplémentaires, effectivement on n'en a pas parlé mais c'est vrai, mais aussi il faut nettoyer les bâtiments, il faut d'ailleurs aussi chauffer ces bâtiments ; il faut entretenir les terrains et les pelouses, ça coûte cher. Bientôt il y aura moins de pelouses, parce qu'on les transforme en terrains synthétiques, donc il y aura moins de dépenses, mais maintenant il y a beaucoup de dépenses. Il y a aussi 9 agents à payer. Tout cela ça coûte. Et au total cela fait 1 M€. Il y a aussi le club à soutenir. Avec Patrick Reynier on en parlera tout à

l'heure. Tout cela, cela fera 1 M€ et il faut donc absorber le 1,9 M€ de l'État, et le 1 M€ pour l'US Métro.

Et puis on a rappelé aussi le coût en année pleine de la crèche Jean Zay, le coût en année pleine de l'école Jean Zay, tout cela effectivement ce sont des dépenses supplémentaires pour le budget de la Ville. Mais malgré tout, on maintient le niveau de l'excédent. Ce n'est pas génial mais c'est quand même pas mal finalement.

Sans compter qu'on augmente aussi la subvention du CCAS. Personne n'en a parlé mais on augmente nos dépenses sociales de 300.000 € et on augmente aussi, on améliore, également la situation de notre personnel avec la mutuelle santé, avec également des mesures très favorables effectivement pour ce personnel. Bien sûr on bénéficiera en contrepartie d'éléments qui ne sont pas récurrents, le million d'euros des droits de mutation pour l'achat des tours Pajeaud, là oui, on n'aura pas ça tous les ans, et la baisse du prix du gaz et du courant électrique, ça ne marchera pas tous les ans, on sait bien que c'est un gain qu'on aura cette année mais pas les années suivantes ; mais par contre les économies que l'on va faire cette année sur l'énergie et sur l'ensemble des postes du budget de fonctionnement, on continuera à les faire l'an prochain. Et on est armés désormais pour le faire avec notre service de contrôle de gestion.

En matière d'investissement, nous allons observer une pause de deux ans, deux ans si les choses se passent bien parce que si l'État,

Monsieur Mongardien, nous demande tous les ans 2 ou 3 M€, -et il se peut qu'il le fasse parce qu'il a vraiment besoin d'argent- Les 2 milliards demandés aux collectivités locales, ce n'est rien par rapport à ses besoins, cela ne vous a pas échappé, il lui faut 100 milliards. Donc nous, les Villes et les Départements, on gère 2 milliards, mais il faut encore trouver pas mal de milliards pour que l'État retrouve un niveau normal de fonctionnement. Donc si l'État effectivement nous demande 2 à 3 M€ par an, effectivement on aura peut-être du mal. Mais si l'État ne le fait pas, si l'on fonctionne dans des conditions normales les années qui viennent et si bien sûr le marché immobilier repart et que l'on peut vendre nos terrains, les cycles étant ce qu'ils sont, ça finira par revenir, et logiquement cela reviendra d'ici quelques mois ; normalement on devrait voir remonter le niveau des ventes immobilières. Et donc dans ce cas-là, je pense qu'effectivement nous sommes au commencement d'un cycle de prospérité et par conséquent nous n'aurions pas beaucoup d'inquiétudes pour l'avenir. C'est maintenant que c'est difficile, maintenant il faut que l'on avance l'argent pour l'aménagement d'Antonyville, une avance qui nous sera remboursée dans les années suivantes, mais pour le moment, il faut que l'on se serre la ceinture pour passer cette période difficile. Pour le moment, ça se passe bien. On a 15 M€ d'autofinancement.

Est-ce qu'il y a des réactions ? Monsieur Mauger.

**M. MAUGER** : Juste un point qui peut vous paraître un détail mais vous n'avez pas répondu sur le forfait communal aux établissements privés...

**M. le Maire** : Non...

**M. MAUGER** : Est-ce que vous allez résilier la convention si effectivement le coût des fluides baissent ?

**M. le Maire** : On va voir. On verra à combien se situera à la fin de l'année le coût moyen d'un élève dans le public, on verra bien.

**M. MAUGER** : Vous misez beaucoup là-dessus.

**M. le Maire** : Je ne suis pas sûr qu'il baisse parce qu'il y a d'autres facteurs de hausse, notamment les salaires.

**M. MAUGER** : C'était le sujet principal que vous aviez dit au mois de septembre.

**M. le Maire** : Oui, ça augmente de 5 à 6 % par an. Les salaires, nos salaires augmentent, tout cela va se répercuter forcément sur le coût de l'élève. Et peut-être autant voire même plus que le gaz.

Monsieur Mongardien ?

**M. MONGARDIEN** : Juste pour rappeler qu'entre 2024 et 2025, la hausse des bases était de plus de 2 M€ de recettes pour la mairie, si on fait abstraction des 500.000 € d'erreur des services fiscaux l'an dernier, c'est à mettre en regard des DOB.

**M. le Maire** : Oui, c'est le produit de presque 1.000 logements, on a eu 1.000 logements de plus cette année que l'an dernier, et ça ne fait que 2 millions.

**M. MONGARDIEN** : Oui mais moi je ne parle que de l'augmentation.

**M. le Maire** : Parce que les taxes ont évolué, il y aurait donc eu beaucoup plus s'il n'y avait pas eu de différence de traitement entre les années ... On n'a pas tous les ans 1.000 logements de plus.

**M. MONGARDIEN** : Mais les 2 M€, c'est l'augmentation des bases, ce n'est pas...

**M. le Maire** : Et il y a aussi l'effet de l'inflation, là il y a 1,7 % liés à l'inflation.

**M. MONGARDIEN** : Oui mais l'augmentation du point d'indice, c'est aussi pour compenser l'inflation.

**M. le Maire** : Oui bien sûr, le point de indice, oui.

Pas de questions ? On peut passer au vote.

**M. MEDAN** : Le vote est un vote par chapitre. C'est un petit peu fastidieux mais on peut dire « même vote », malgré tout il faut que je lise les chiffres chapitre par chapitre. Donc on va faire le premier et puis après on fera « même vote ».

Section de fonctionnement sur les dépenses :

- Charges à caractère général : 21.304.315 €

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 4**

**voix Contre et 3 Abstentions.)**

Donc maintenant je vais essayer d'aller un peu plus vite.

- Charges du personnel 57.600.000 € : même vote
- Atténuation de produits 3.940.305 € : même vote
- Autres charges de gestion courante : 30.980.470 € : même

vote

- Charges financières : 5.500.000 € : même vote
- Charges exceptionnelles : 100.000 € : même vote
- Dotations aux provisions, dépréciations... : 50.000 € : même

vote

- Virements à la section d'investissement : 5.500.084 € : même

vote

- Opérations d'ordre : 11.000.100 € : même vote

Total des dépenses : 136 M€ et quelque.

Section de fonctionnement sur les recettes :

- produits des services : 17.909.110 € : même vote
- Impôts et taxes : 19.434.000 € : même vote
- Fiscalité locale : 79.194 899 € : même vote
- Dotations et participations : 13.029.135 € : même vote

- Autres produits de gestion au courant : 4.277.777 € : même vote
- Atténuations de charges : 500.000 € : même vote
- Produits financiers : 430.000 € : même vote
- Produits exceptionnels : 100.000 € : même vote
- Prix amortissement 150.000 € : même vote
- Opérations d'ordre de transfert : 547.000 € : même vote

Nous avons terminé sur le fonctionnement, nous passons à l'investissement.

Section d'investissement pour les dépenses :

- Immobilisations incorporelles : 3.252.000 € : même vote

Je suppose que sur l'investissement le vote est identique au fonctionnement, on est d'accord ? Très bien merci.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 4 voix Contre et 3 Abstentions.)**

- Subventions d'équipements versées : 2.120.000 € : même vote
- Immobilisations corporelles : 13.258.425 € : même vote
- Immobilisations en cours : 6.900.000 € : même vote
- Dotations en fonds divers : 130.000 € : même vote
- Subventions d'investissement : 50.000 € : même vote
- Emprunts et dettes assimilées : 32.000.010 € : même vote

- Participations et créances rattachées : 120.000 € : même vote
  - Travaux effectués d'office pour compte de tiers : 595.000 € : même vote
- vote
- Opérations d'ordre de transfert : 547.000 € : même vote
  - Opérations patrimoniales : 25 M€ : même vote

Section d'investissement pour les recettes :

- Subventions d'investissement : 4.695.330 € : même vote
- Emprunts et dettes assimilées : 31.649.538 € : même vote
- Immobilisations corporelles : 0 € : même vote
- Dotations fonds divers : 4.148.000 € : même vote
- Autres immobilisations financières : 0 € : même vote
- Produits de cessions : 540.000 € : même vote
- Travaux effectués d'office : 595.000 € :  
pour compte de tiers : même vote
- Virement à la section de fonctionnement : 4.455.000 € : même vote
- Opérations d'ordre : 11.100.000 € : même vote
- Opérations patrimoniales : 25 M€ : même vote

Je vous remercie.

**M. le Maire** : Nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour, l'adoption du taux de taxes directes locales, et c'est encore Pierre Médan, pour vous dire qu'elles ne bougent pas.

## **5 - ADOPTION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES –**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : C'est pour vous dire que ça ne bouge pas en effet, la taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,9 % ; la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,19 % ; taxe d'habitation : 19,75 %.

**M. le Maire** : Vous avez des remarques ? M. Mauger ?

**M. MAUGER** : Je vous remercie. Nous nous abstiendrons sur cette délibération sachant qu'il s'agit des outils de financement de vos choix budgétaires. Après deux années de hausse importante en 2023 et 2024, vos taux sont stables avec une revalorisation des bases fiscales qui ralentit à 1,7 % cette année.

Je voudrais quand même rappeler un certain nombre de valeurs : si l'on prend 2019 comme année de référence, dans les recettes de la Ville les impôts et taxes locales des chapitres 73 et 731 sont passés de 80,2 M€ en 2019 à 98,6 dans votre budget prévisionnel, soit une augmentation en valeur de 23 %. Et ce que payent les Antoniennes et les Antoniens, ce sont aussi les services, et toujours par rapport à 2019 le produit des services est passé de 12,8 M€ à 17,9 M€, soit une augmentation de près de 40 %.

**M. le Maire** : Il y a aussi plus de services pour ce prix-là.

**M. MAUGER** : Ce sera intéressant d'interroger des Antoniens là-dessus.

**M. le Maire** : Vous verrez, ils seront interrogés dans un an et on verra...

**M. MAUGER** : Faites une enquête, faites une enquête et on verra...

**M. le Maire** : Oui, on verra.

**M. MEDAN** : Juste une petite chose : si la taxe foncière a augmenté, c'est surtout parce qu'elle est revalorisée. Vous avez dit qu'on l'avait augmentée de façon « importante », non, ce n'est pas vrai.

**M. MAUGER** : On l'a augmentée à deux reprises, globalement de 8 %, c'est quand même énorme.

**M. le Maire** : Ce n'est pas énorme, 8 %. 8 %, ce n'est rien 8%, depuis 2009 quand même, il faut remonter jusque-là, les anciens qui sont là le savent. Passons maintenant au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 Abstentions.)**

**6 - AUTORISATION POUR LE TRANSFERT ET L'ETALEMENT  
DE CHARGES SUR PLUSIEURS EXERCICES DES ASSURANCES  
DOMMAGES-OUVRAGE - EXERCICE 2024**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Le point 6 est quelque chose de purement comptable qui, j'ai envie de dire, ne sert pas à grand-chose. C'est une autorisation pour le transfert et l'étalement de charges sur plusieurs exercices. Vous avez vu qu'un certain nombre de dépenses qui ont été payées doivent être transférées, c'est de la comptabilité, avec un certain nombre d'opérations comptables, comme il est dit dans le rapport, tout cela est neutre sur le niveau d'autofinancement et sur la situation financière de la collectivité locale.

Donc il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser ces transferts de charges et leur étalement sur 10 ans, au titre de l'exercice 2024. Et c'est, je pense, la M 57 qui est à l'origine de cette magnifique usine à gaz.

**M. MAUGER** : Alors j'en profite, comme il est question d'un certain nombre de dommages ouvrages, enfin de primes d'assurance dommages ouvrages sur un certain nombre d'équipements, il y a un équipement qui n'apparaît pas et c'est bien normal, mais on voudrait savoir où vous en êtes, c'est sur le contentieux du gymnase La Fontaine. On vous interroge de temps en temps sur ce contentieux, on nous renvoie toujours à plus tard, on aimerait avoir le fin mot de l'histoire puisqu'il a été livré quand même en 2019.

**M. le Maire** : Écoutez, vous ne l'aurez pas ce soir parce que moi non plus je ne l'ai pas. Mais on a une réclamation quand même qui est très forte auprès de l'entreprise qui a fait l'essentiel des travaux pour au moins 4 ou 5 M€. L'expert a rendu son verdict il y a au moins deux ans et il est en notre faveur, totalement. Sauf que pour le moment le juge n'a pas encore jugé, la justice est lente. Et parfois elle va plus vite comme on va le voir avec la Cour d'Appel pour l'Affaire que vous savez, mais enfin on verra, elle est lente, oui elle est lente mais on va gagner. Combien de millions nous aurons ? Ça c'est autre chose, parce que la justice peut être plus favorable à l'entreprise, c'est possible, que l'expert, mais enfin pour le moment, nous avons gagné ; selon l'expert il n'y a aucun problème, tous les torts sont à la charge de l'entreprise. Mais c'est normal, ils ont voulu nous imposer un système qui était plus cher que le nôtre et qui finalement n'était pas obligatoire. Elle a voulu nous imposer son système pendant trois ans, et trois ans de retard cela se paye. Voilà. Pas de questions ? On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES**

## **7 - BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2024**

**(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)**

**Mme PRECETTI** : Je pense que ces cessions et ces acquisitions ont fait l'objet de délibérations lors des conseils municipaux de 2024, il y a eu quatre acquisitions et une cession. Voilà. Tout cela a déjà été vu et cela ne suscite peut-être pas beaucoup de questions particulières ?

**M. le Maire** : M. Mauger ?

**M. MAUGER** : Le principal élément qui est dans ce bilan, c'est l'achat des terrains de l'US Métro bien sûr. Vous avez détaillé tout à l'heure toutes les dépenses en termes d'achat, en termes de rénovation des terrains et ainsi de suite, et les coûts de fonctionnement que l'on aura d'année en année. Autant d'arguments qui renforcent la question qui avait été soulevée, je crois, par mon collègue Christophe Mongardien : pourquoi ne pas avoir fait porter cet achat par le Territoire ? Le Territoire a un certain nombre d'équipements sportifs dans d'autres villes, ce qui n'était pas le cas à Antony en dehors des piscines, est-ce que là il ne fallait pas se poser la question vu la situation financière dans laquelle se trouve la Ville ?

**M. le Maire** : Mais vous ne connaissez pas la situation du Territoire ? Elle est comme la nôtre. La situation du Territoire est exactement comme la nôtre. Il a aussi des dettes importantes et on ne peut plus les augmenter.

**M. MAUGER** : Mais c'est quand même visiblement un choix que vous avez fait de garder les équipements sportifs à la Ville.

**M. le Maire** : Le Département a refusé. J'ai demandé, il a refusé. Au Territoire, j'étais bien placé pour savoir qu'il n'avait pas les moyens. Voilà.

**M. MAUGER** : C'est une nouvelle réponse ?

**M. le Maire** : Au départ effectivement j'ai pensé moi aussi partager le stade avec les villes voisines, mais non, finalement ce n'était pas un sujet pour elles d'améliorer le sort de leurs sportifs, et pourtant, elles en ont besoin. Les Villes de Sceaux, Bourg-la-Reine, n'ont pas beaucoup de terrains mais elles n'ont pas non plus les moyens. Et le Territoire n'a plus les moyens. C'est vrai.

**M. MAUGER** : Et Antony non plus sans doute.

**M. le Maire** : Nous, on a pu acheter sans problème, vous avez vu.

**M. MAUGER** : Oui, on voit les conséquences.

**M. le Maire** : On reste toujours avec les 15 M€ d'autofinancement et on fait les premiers travaux de modernisation pour 1,8 M€. Dans trois ans, les trois terrains de foot seront modernisés. On pourra y jouer en permanence.

**M. MAUGER** : On a bien vu depuis le début du mandat que vous ne lésinez pas sur les investissements au niveau sportif. La question, c'est : au détriment de quels autres éléments de la Ville est-ce que cela porte préjudice ?

**M. le Maire** : Pas au détriment de la rue Mounié, pas au détriment de la rue de l'Eglise, même si vous considérez que la rue de l'Eglise est complètement ratée. Madame Rambaut a dit qu'il ne fallait pas la faire. Mais l'avis des Antoniens, ce n'est pas celui là ! Vous voyez bien ! Et c'est pour cela que vous perdez les élections. Vous n'êtes pas en phase avec les Antoniens.

On passe au vote ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 Abstentions.)**

**M. le Maire** : On passe maintenant. au point suivant, Mme Précetti garde la parole. On commence avec l'enfouissement, mais ce n'est pas encore le grand sujet de l'enfouissement, c'est juste la vente du terrain du pylône.

**8 - ENFOUISSEMENT DES LIGNES TRES HAUTE TENSION A ANTONYPOLE : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION A RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) D'UNE EMPRISE FONCIERE DE 107 M2 APPARTENANT A LA VILLE D'ANTONY –**

**(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)**

**Mme PRECETTI** : Effectivement, l'enfouissement vient juste après, c'est le sujet fort. Ici, pour que RTE puisse faire son enfouissement, elle a besoin d'emprise foncière pour les pylônes et donc RTE souhaite acquérir

une parcelle pour installer le pylône qui est à la limite de la commune de Massy, il y aura d'autres emprises plus tard qui correspondent aux futures galeries, qui feront l'objet de cessions distinctes, ultérieurement, et donc l'emprise dont il s'agit est de 107 m<sup>2</sup>. C'est en fait une emprise qui fait partie du domaine public routier communal. C'est pour cela qu'il était absolument indispensable d'abord de la désaffecter, puis de la déclasser pour pouvoir la céder à RTE.

Il est donc demandé au conseil de constater la désaffectation, de prononcer le déclassement, d'approuver la cession à RTE au prix de 6.420 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et les actes y afférents.

**M. MAUGER** : Alors ces quatre lignes à très haute tension ne peuvent pas rester où elles sont, nous sommes totalement d'accord sur ce point. L'enfouissement des lignes est une solution. Mais lorsque l'estimation du coût de cet enfouissement est passé pour des raisons techniques de 22 à 53 millions d'euros en 2021, il aurait été sage d'étudier un scénario alternatif. Vous avez eu du temps pour ça. On a un terrible effet ciseau avec d'un côté une charge de la dette qui réduit très nettement la capacité d'investissement de la Ville, et de l'autre 28 M€ à charge pour la Ville pour l'enfouissement de ces fameuses lignes. Alors pourquoi ne pas avoir fait étudier un scénario au coût sans doute bien plus raisonnable, celui d'un dévoiement des lignes aériennes le long de l'autoroute A10 ?

Actuellement ces lignes viennent de Massy, au sud de la ville, elles obliquent vers le nord lorsqu'elles entrent à Antony, elles traversent Antonympole, et partent à Wissous au nord où elles longent l'autoroute jusqu'à Chevilly-Larue. Pourquoi ne pas avoir fait étudier ce scénario alternatif ?

**M. le Maire** : la Ville n'a aucune influence sur RTE. RTE n'a pas de leçon à recevoir des ingénieurs de la Ville, on est bien d'accord ? C'est eux qui décident, et pour eux c'était évident de faire l'enfouissement là où se trouve actuellement la ligne, c'est tout. Elle n'a pas demandé son avis à la Ville.

**M. MAUGER** : Non, ce sont les collectivités, que ce soit la Métropole, la Ville, qui ont souhaité un enfouissement et ensuite RTE a fait des études, et a évalué le coût de l'enfouissement.

**M. le Maire** : Oui.

**M. MAUGER** : A aucun moment vous n'avez suggéré ou la Métropole n'a suggéré qu'il fallait peut-être passer à un autre scénario, par exemple le dévoiement des lignes aériennes, auquel cas RTE aurait pu faire une étude de la même manière ?

**M. le Maire** : Mais RTE n'a même pas eu l'idée de faire l'étude.

**M. MAUGER** : Mais vous, est-ce que vous avez eu cette idée ?

**M. le Maire** : Non mais attendez, on ne va quand même pas se substituer à RTE, enfin voyons ! Vous ne connaissez pas RTE ! C'est pire que la SNCF !

**M. MAUGER** : Sur le choix de la solution...

**M. le Maire** : On ne leur donne pas de leçon, à RTE alors là, non ! C'est vrai que vous n'êtes pas encore habitués aux relations avec les grands services publics.

**M. MAUGER** : Qui est-ce qui a pris l'initiative de cette solution d'enfouissement ?

**M. le Maire** : C'est RTE bien sûr, on leur a dit : il faut enfouir la ligne et donc oui, on va l'enfouir. Et pas ailleurs.

**M. MAUGER** : Pourquoi RTE a choisi d'enfouir ce tronçon-là, c'est bien en raison du projet de la Métropole et de votre projet de ZAC ?

**M. le Maire** : Oui.

**M. MAUGER** : Donc c'est bien lié à ça ! Si vous aviez demandé à étudier un autre scénario, ils auraient pu le faire.

**M. le Maire** : Enfin l'autre scénario, c'était de dévier la ligne le long de l'autoroute.

**M. MAUGER** : Elles sont le long de l'autoroute de Wissous jusqu'à Chevilly-Larue. Donc c'est tout à fait possible.

**M. le Maire** : Eh bien écoutez, personne à RTE n'a pu émettre un tel avis. Personne.

**M. MAUGER** : Et vous non plus.

**M. le Maire** : Personne.

**M. ARJONA** : Oui, je suis toujours présent et j'ai décidé de ne pas m'enfouir.... Juste pour dire qu'il vous avait déjà été apporté des réponses techniques. Il y a quelque chose qui n'est pas tout à fait vrai dans votre analyse, c'est que les deux lignes à haute tension, effectivement, quand on va vers Massy, vers le sud, sont plus ou moins le long de l'autoroute, quand on va vers Wissous, ce n'est pas le cas. Je viens de regarder, ça traverse ... enfin écoutez on regardera ensemble. En tout cas, cela n'est pas le long de l'autoroute et si jamais on avait dû mettre la ligne d'Antony le long de l'autoroute, cela nécessitait soit de faire un angle droit sur les pylônes qui sont en dehors de la zone Antonypole, soit de pousser l'ensemble des pylônes qui auraient été dans le prolongement de l'autoroute. Ce faisant cela obligeait à obtenir des droits de passage au-dessus de lots qui n'appartiennent pas à Antony, de parcelles de terrains dont la Ville n'avait pas la propriété parce que ce n'était pas son territoire. Et donc au-delà de la difficulté d'obtenir ces droits d'usage, ce n'était pas compatible avec le calendrier de travaux qui était assigné dans le cadre du projet de Métropole et de construction de logements.

Ensuite, comme l'a dit Monsieur le Maire, le choix en est revenu à RTE. Et ce que je veux dire, c'est qu'on n'en parlerait pas si souvent lors de nos conseils municipaux si jamais il n'y avait pas eu cette inflation des

travaux. Alors je le redis pour expliquer, on ne peut pas refaire l'histoire à l'envers, quand le choix a été fait d'enfour, le coût de travaux c'était une vingtaine de M€. C'était tout à fait compatible et absorbable. C'est après que ce choix ait été fait et après que c'était lancé, en plus des autres problèmes que je vous ai rapportés et qui m'ont été confirmés par les services techniques, à la fois la difficulté de faire des angles un peu compliqués pour la reprise avec les autres pylônes ou le survol de certains terrains qui n'appartenaient pas à la Ville d'Antony, que le choix d'enfour a été confirmé.

**M. MAUGER** : Comme vous l'avez dit, c'est vraiment lors du passage de 22 à 53 millions d'euros qu'il fallait envisager autre chose. Et je vous confirme que c'est au nord d'Antony que les lignes sont le long de l'autoroute, ce n'est pas le cas à Massy. Au niveau de Massy, les lignes obliquent à peu près de 15° vers le nord lorsqu'elles entrent à Antony. Il aurait fallu qu'elles obliquent de 15° vers l'est pour aller rejoindre l'autoroute et rejoindre ce qui existe déjà sur Wissous.

**Mme PRECETTI** : Juste effectivement pour compléter ce que disait Eric Arjona, et c'est un élément vraiment à prendre en considération, RTE refuse absolument de faire et d'imposer des survols sur des parcelles, c'est-à-dire qu'elle ne veut pas faire de DUP pour ce genre de choses. Donc il faut forcément des arrangements à l'amiable et on peut très bien du coup comprendre que cela prenne énormément de temps parce qu'on

peut imaginer que ces parcelles privées ne souhaitent pas du tout avoir des lignes à haute tension au-dessus de leur tête. Donc ce projet aurait pris certainement un temps absolument infini, voire n'aurait jamais pu être réalisé.

**M. le Maire** : D'ailleurs l'idée de garder deux lignes parallèles le long de l'autoroute aurait pris combien d'hectares sur Antonypole ? Énormément. Et personne n'aurait voulu habiter à côté, voyons, c'est évident ! Si vous gardez ces lignes à haute tension dans le quartier, personne ne voudrait venir y habiter. En tout cas vous, vous n'iriez pas parce que vous auriez peur des radiations.

**M. MAUGER** : Au-dessus de la zone industrielle de Wissous, il n'y avait aucun problème, et d'ailleurs ça aurait même arrangé Wissous puisque Wissous se pose la question de comment raccorder le Data Center d'Amazon aux lignes électriques.

**M. le Maire** : Oui.

**M. MAUGER** : On aurait fait d'une pierre deux coups, et là on aurait pu avoir une convention avec Wissous. Le problème c'est qu'il faut prendre l'habitude de dialoguer plus sans doute que vous ne le faites avec les communes voisines. Vous avez eu l'habitude d'avoir un niveau d'investissement qui vous permettait, non pas de dépenser sans compter mais disons de ne pas trop réfléchir au coût des équipements et des

investissements, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Donc il faut changer de manière de réfléchir.

**M. le Maire** : Oui, merci du conseil. Quand la gauche donne des conseils de gestion, effectivement, c'est drôle, très drôle ! On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 voix Contre.)**

### **III - TRAVAUX - CONTRATS**

**9 - ANTONYPOLE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRAVAUX AVEC RTE RELATIVE A LA MISE EN SOUTERRAIN PARTIELLE D'INITIATIVE LOCALE DES LIGNES CHEVILLY VILLEJUST 1, 2, 3 ET 4 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ANTONY –**

**(Rapporteur : M. Eric ARJONA)**

**M. ARJONA** : Je crains de ne pas faire baisser le taux d'électricité dans l'air...

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. MAUGER** : Vu le coût total de l'enfouissement et là, pour le coup, la délibération porte véritablement sur ce coût, est-ce que vous pouvez nous donner le détail des subventions qui sont acquises à la Ville pour cet enfouissement ?

J'aurai une deuxième question : la convention indique aussi qu'une étude d'impact devait être déposée au mois de mars. Elle le sera, nous a-t-on dit, d'ici une semaine, est-ce que vous pourrez nous communiquer cette étude d'impact ?

**M. le Maire** : Si l'étude d'impact est communicable, on vous la communiquera, mais il faut qu'elle le soit.

**M. MAUGER** : Pourquoi est-ce qu'elle ne serait pas communicable ?

**M. le Maire** : On verra. Les travaux d'abord, le coût du projet n'est plus de 53 millions mais de 51 millions, vous l'avez vu. 51 M€ au total dont 43 M€ sont payés par la Ville, et le reste par RTE. Comme l'a dit Eric Arjona, il y a 9 millions là-dedans qui ne sont pas certains d'être à payer, on ne les paiera que si les entreprises effectivement augmentent leurs factures de 9 M€, c'est-à-dire quand même plus de 20 %. Ce n'est pas certain que cela arrive. Il faudrait que dans les mois qui viennent, il y ait vraiment une hyper inflation ou que le terrain ne soit pas du tout ce qui est espéré, alors qu'on vient d'y creuser la ligne du métro du Grand Paris Express et qu'on n'a rien vu de spécial. Et par conséquent, je ne vois pas pourquoi ce serait différent pour les lignes à haute tension. Donc on peut espérer effectivement voir baisser le coût du projet de quelque chose qui serait autour de maximum 9 M€. Il n'est pas exclu même que ce soit 9 M€. Donc au total, le coût du projet ne serait plus de 51 mais de 42 M€,

moins la subvention de RTE. C'est-à-dire que logiquement après la subvention de RTE, on serait à 35 M€.

**M. MAUGER** : Et sur les autres subventions ?

**M. le Maire** : Alors les « vraies » subventions : d'abord 6 M€ du Département, ça c'est net, cela ne bougera pas, c'est forfaitaire. C'est 20 % du coût du projet qui lui n'est pas encore certain puisqu'il peut baisser à 42 M€, donc 20 % du coût du projet pour VSGP ; la subvention sera moins forte si le projet coûte moins cher ; et c'est 1 M€ pour l'État et 1,3 M€ pour la MGP, la Métropole du Grand Paris qui a déjà donné 300.000 € il y a pas mal d'années, en 2017 je crois ou 2018 pour des études ; au total, en gros le coût du projet sera pour la Ville inférieur à 20 M€ si tout va bien et autour de 25 M€ si vraiment on paye le maximum. Donc c'est quand même moins dramatique que vous ne l'imaginiez.

**M. MAUGER** : En 2021 c'était bien moins que ça.

**M. le Maire** : Oui mais enfin on revient vers un niveau plus acceptable. En fait, ce qui s'est passé, c'est que le prix, le coût du projet a doublé parce que RTE s'est aperçu que c'était dangereux de ne faire qu'une seule galerie. Donc il a décidé de faire deux galeries par sécurité, parce qu'il y a eu des expériences malheureuses sur d'autres projets, donc on a doublé le nombre de galeries et par conséquent on a doublé le prix aussi. Le reste de la hausse du prix, c'était une hausse de précaution. RTE a ajouté 9 M€ parce qu'il a voulu prévoir tous les risques possibles qui pour

le moment ne sont pas avérés. Et comme les galeries seront réalisées dans les 18 mois qui viennent, on peut penser qu'il n'y a plus beaucoup de risques.

Et pour répondre à la question de Monsieur Doyen : oui, 6,6 M€, c'est le montant des appels de fonds. Ces montants seront revus à la baisse si les travaux avancent moins vite ou sont moins coûteux que prévu. Chaque année, les participations de la Ville seront revues en fonction du coût réel des travaux. Y a-t-il des questions ? Monsieur Bessenay.

**M. BESSENAY** : Il y a eu une consultation publique sur Antonypole qui est un sujet majeur pour la Ville, on en est tous convaincus, je pense, pour les années et les décennies à venir ; dans une contribution, nous avons proposé, pour justement avoir une fluidité d'informations sur ce sujet, que soit mis en place un comité de suivi de ce projet avec des riverains bien sûr mais aussi avec les élus de tous les groupes représentés dans ce conseil municipal. Je pense que ce serait un moyen peut-être aussi d'apaiser certains débats et puis de donner surtout des éléments concrets aux uns et aux autres.

**M. le Maire** : Oui, c'est une bonne idée. De toute façon, dans tous les grands projets, il y a un comité de suivi. Dans le projet Massy/Valenton il y a un comité de suivi, là aussi bien sûr on suivra le projet de près. Et tout le monde pourra le suivre, bien sûr, il y a toujours un comité de suivi.

**M. BESSENAY** : Avec tous les élus ?

**M. le Maire** : Oui, pour tous les grands projets, nous aurons des comités de suivi. Et Antonypole est un grand projet, vous avez raison. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a plus, on passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 voix Contre.)**

**M. le Maire** : Merci. La parole maintenant est à Claire Genest pour la modification du tableau des effectifs.

#### **IV - PERSONNEL**

##### **10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –**

**(Rapporteur : Mme Claire GENEST)**

**Mme GENEST** : C'est un moment toujours très attendu. Sur ce tableau des effectifs, nous sommes au mois d'avril et nous avons l'évolution, nous avons le nettoyage du tableau des effectifs, ce qui vous permettra de constater que 121 postes budgétaires ont été retirés ; je rappelle que ce sont des postes budgétaires qui permettent le recrutement et l'avancement des agents, donc c'est un outil de gestion des ressources humaines interne qui nous permet d'avoir les postes budgétaires nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

**M. DOYEN** : Plusieurs questions dont certaines que je vous ai déjà posées en commission mais que je souhaite vous reposer là : vous nous confirmez bien que malgré la politique d'une « meilleure gestion » , alors

excusez-moi je n'ai pas retenu le terme exact que vous avez employé Monsieur Médan tout à l'heure, vous me corrigerez, il n'y aura pas de suppression sèche de masse salariale ? Vous nous avez dit non en commission mais je tiens à ce que vous le disiez devant le conseil.

Et vous l'avez un peu évoqué tout à l'heure, allez-vous bien poursuivre la politique de déprécarisation des postes d'animateur ?

Autre question : en ce qui concerne l'étude sur les vacataires, vous aviez évoqué en septembre si ma mémoire est bonne que vous aviez déjà fait un travail sur ceux qui étaient à plus de 80 % de temps de travail, que vous ne le feriez pas sur ceux qui sont à moins de 50 % mais que vous alliez le faire sur ceux qui étaient entre 50 et 80, est-ce que cette étude est commencée ? Et où en êtes-vous ?

Et tout dernier point concernant la liste des postes ouverts aux contractuels : on est conscients des difficultés de recrutement mais nous confirmez-vous bien aussi que vous donnez bien évidemment la priorité aux postes de fonctionnaires ? Enfin avons-nous à nouveau des difficultés de recrutement et si oui sur quels types de postes s'il vous plaît ?

**Mme GENEST** : Effectivement ce sont des questions que l'on a évoquées ensemble en commission mais je réponds volontiers, si vous le souhaitez, en conseil sur ces questions-là : Oui effectivement nous n'avons pas de suppressions sèches de postes, ce n'est pas l'objectif, nous restons avec des vacances de postes, c'est un fonctionnement qui est propre à

toute collectivité et on a du temps pour recruter parce qu'on cherche les bons profils, mais nous n'avons pas de suppressions nettes.

Et oui, la déprécarisation continue puisque je vous l'ai indiqué dans le budget, et vous l'avez aussi souligné, la déprécarisation concerne les agents, enfin les vacataires qui sont le plus proche possible d'un 80 % de temps. Donc c'est plutôt vers eux que l'on va regarder.

En ce qui concerne l'étude sur les vacataires, elle est toujours en cours, alors comme vous le savez, nous avons eu le départ et nous aurons l'arrivée prochaine d'une nouvelle DRH, ce qui nous a un peu contraints en termes de « bande passante », mais c'est un sujet que nous avons toujours en cours et que nous ne manquerons pas de partager avec vous dès que l'on aura des éléments un petit peu plus tangibles.

Et enfin, bien sûr nous avons un certain nombre de postes, de nombreux postes qui sont ouverts aux contractuels ; nous rappelons que c'est ce qui nous permet d'avoir recours éventuellement aux contractuels si nous ne trouvons pas des candidats satisfaisants titulaires, mais bien sûr nous donnons la priorité aux fonctionnaires. Vous le savez, il y a aujourd'hui beaucoup de contractuels qui s'adressent à nous, on a des postes sur lesquels c'est plus facile d'avoir des candidatures de contractuels de qualité et bien sûr on privilégie les candidatures des titulaires mais on souhaite aussi effectivement avoir la bonne adéquation entre les profils que l'on recrute et les besoins de la collectivité.

Et enfin, je crois que la dernière question était sur la difficulté de recruter : effectivement il y a comme vous le savez sur le marché de l'emploi une certaine détente aujourd'hui et comme je l'expliquais en commission, quand on a une augmentation du chômage dans le secteur privé, on a des postes de CDD et de contractuels qui se manifestent vers le secteur public, c'est un mouvement j'allais dire classique et naturel, donc nous avons moins de difficultés à recruter que nous avons eues à un moment. Alors ça dépend beaucoup des postes mais comme nous l'avons expliqué, nous avons des difficultés qui sont partagées avec toutes les collectivités particulièrement sur le secteur de la Petite Enfance, on a déjà partagé ce point avec vous en commission. Merci.

**M. DOYEN** : Du coup, une fois n'est pas coutume, nous vous faisons crédit et donc nous allons voter Pour en considérant que vous allez tenir les engagements que vous avez évoqués.

**Mme GENEST** : Mais nous tenons toujours nos engagements.

**M. DOYEN** : Je vous laisse maître de vos propos.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Je vous remercie. La parole est encore à Madame Genest pour modifier et pour augmenter le montant de la participation de la Ville à la protection sociale complémentaire pour le risque Santé.

## **11 - MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE SANTE**

**(Rapporteur : Mme Claire GENEST)**

**Mme GENEST** : Nous avons évoqué dans le budget 2025 un pool de mesures qui visaient à soutenir le pouvoir d'achat de nos agents ; parmi ces mesures nous avons souhaité soutenir l'effort sur la participation de l'employeur à la mutuelle santé et donc nous avons déjà depuis quelques années, depuis 2020, décidé de soutenir nos agents sur cette mutuelle santé ; je rappelle que la participation de l'employeur pour la mutuelle santé en collectivité territoriale n'est pas obligatoire, elle le sera à partir du 1er janvier 2026, et sur une base d'un montant de 15 €, sachant que là, nous allons, nous, être très au-dessus, nous sommes déjà très au-dessus de ce montant et nous allons être encore plus au-dessus puisque nous allons rajouter 10 € par tranche parce que nous avons trois tranches de participation de l'employeur à la mutuelle santé, et donc afin de soutenir les agents dans la participation à ces mutuelles qui ont augmenté, nous allons proposer d'augmenter de dix euros chacune des tranches pour partir à 60, 50, et 40 € pour les agents qui voudront bien en bénéficier. Nous vous demandons de bien vouloir approuver cette mesure visant à soutenir le pouvoir d'achat de nos agents.

**Mme HUARD** : Je pense que c'est effectivement une excellente mesure et c'est aussi dans l'intérêt de la Ville, au vu quand même de la montée des maladies professionnelles, des incapacités, des invalidités qui touchent toute la fonction publique territoriale et pas seulement à Antony mais Antony est concernée aussi. Et effectivement le recours aux soins est capital.

Je voudrais quand même dire aussi que la réforme des arrêts maladie que le Gouvernement a mise en place avec la suppression de 10 %, enfin le passage de 100 % à 90 % d'indemnisation pour les arrêts maladie ne va pas du tout dans le bon sens puisqu'il n'incite pas les agents à se soigner et que le recul de l'âge de la retraite sur lequel le Gouvernement refuse encore de revenir n'arrange pas non plus la question de l'état de santé des agents notamment en fin de carrière.

Et pour ce qui est du pouvoir d'achat, je vous sais gré effectivement de vouloir le soutenir car il faut quand même rappeler que cette année il y aura le gel du point d'indice, c'est-à-dire que la rémunération des agents va à nouveau stagner alors qu'elle avait légèrement progressé ces deux dernières années, enfin en 2022 et 2023. Il y aura la suppression de la garantie individuelle de pouvoir d'achat qui quand même bénéficiait à un certain nombre d'agents, vous allez supprimer donc la prime de pouvoir d'achat qui a été distribuée les années précédentes. Donc c'est une faible compensation, il est bien qu'elle ait lieu et je rappelle qu'aujourd'hui il y

avait justement une journée de mobilisation dans la fonction publique territoriale pour les questions d'emploi, de salaires, etc..., nous soutenons tous ces agents qui se battent pour leurs conditions de travail et leurs rémunérations.

**Mme GENEST** : Oui enfin je rappelle que l'on est là pour parler de la mutuelle santé et pas pour faire un lien avec les politiques publiques de l'emploi public ; par ailleurs je rappelle aussi que sur la fameuse prime PEPA que nous avons versée en 2024, que nous avons citée tout à l'heure, nous étions une des seules collectivités à faire ce versement, je pense que c'est important de le rappeler.

**Mme HUARD** : C'est toujours important de rappeler le contexte.

**M. le Maire** : Très bien, donc tout a été rappelé et nous passons au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : La parole maintenant est à Patrick Reynier, on va changer un peu de domaine, pour les subventions aux clubs sportifs.

## **V - SPORTS**

### **12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES –**

**(Mme RAFIK sort de la salle)**

**(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MAUGER** : Nous avons vu un petit peu le détail de ces subventions en commission ; nous avons observé que le montant total n'était pas revalorisé, ce que nous regrettons, et si je reprends ce que vous venez de dire, on a une explication différente entre la commission et ce soir sur le fait que l'US Métro n'ait pas de subvention. Moi ce que j'ai entendu en commission, c'est que l'US Métro allait recevoir, lié à la vente des terrains, des montants relativement importants, et que cela justifiait le fait de ne pas donner de subvention.

**M. le Maire** : Non.

**M. REYNIER** : Il n'a pas du tout été dit cela, je vous ai dit en commission que l'US Métro n'avait pas donné en temps et en heure son dossier pour qu'on puisse l'étudier et que l'on puisse voter ce soir une subvention. En ce qui concerne la vente des terrains et la participation que la RATP doit reverser à l'US Métro, ça n'a rien à voir. Rien à voir avec la subvention que nous, nous versons.

**M. MAUGER** : Enfin, vous nous avez bien expliqué que l'US Métro de toute façon n'avait pas de difficultés pour la poursuite de ses activités puisqu'ils avaient reçu 500.000 € l'année dernière et qu'ils allaient recevoir 2,5 M€ cette année liés à la vente des mètres carrés sociaux.

**M. REYNIER** : Je vous ai dit que dans le compte de résultat 2024, l'US Métro a déjà reçu 500.000 € sur les 2,5 M€ qu'ils vont recevoir en 2025. Mais cela n'a rien à voir avec la subvention que nous allons verser aux sections, aux 8 sections de l'US Métro d'Antony.

**M. MAUGER** : D'accord.

**M. le Maire** : Le club de l'US Métro est aussi sur Paris, n'oubliez pas. Il n'est pas qu'à Antony, nous on verse seulement aux sections Antoniennes.

**M. MAUGER** : Et vous avez une évaluation de la subvention totale de l'US Métro, parce que cela risque quand même de changer sensiblement le montant que l'on voit passer ce soir ?

**M. le Maire** : Non. Non mais vous savez, l'US Métro c'est 800 sportifs sur Antony comparés aux 12.000 des inscrits des clubs antoniens. L'US Métro a beaucoup perdu d'effectifs depuis des années, depuis que l'on sait que la RATP veut s'en séparer. Ils ont perdu beaucoup d'effectifs et il n'y en a plus actuellement que 800, dont 400 Antoniens. Ce n'est pas énorme. Et par ailleurs, ils ne jouent plus à un niveau très élevé. Ils ont été très forts autrefois ; il y a 30 ans ou 40 ans ils étaient encore très très forts, mais maintenant, ce n'est plus du tout la même chose. Les meilleurs sportifs de l'US Métro sont actuellement plutôt à Paris, notamment en Lutte et des sports de ce type, mais pas à Antony.

**M. MAUGER** : D'accord. Donc nous aurons sans doute une nouvelle délibération au mois de juin.

**M. REYNIER** : Tout à fait.

**M. MAUGER** : Très bien.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 1 Ne Prenant Pas Part au Vote : Mme RAFIK.)**

**M. le Maire** : Madame Rafik n'est pas là, elle est sortie parce qu'elle préside une des associations qui bénéficient de cette subvention et par conséquent elle ne participera pas au vote.

Monsieur Reynier a encore la parole pour les conventions à passer.

**13 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS  
DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS  
MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS  
SPORTIVES –**

**(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MAUGER** : À la lecture de ces conventions, on voit que vous êtes toujours aussi timides sur la prévention des violences sexistes et sexuelles sur le développement du sport auprès des publics féminins ; par ailleurs vous refusez toujours d'envisager d'encourager les associations à passer au taux d'effort, quitte à le compenser ; pourtant par exemple si l'on regarde

le conservatoire, la Ville propose des bourses, pourquoi ne pas engager une réflexion aussi pour favoriser l'accès au sport de tous et de toutes par des bourses ?

**M. REYNIER** : Les cotisations sont déterminées par les conseils d'administration des clubs, ce n'est pas nous, Ville, qui décidons des cotisations.

**M. MAUGER** : Pour ce qui est de la politique en matière de bourses communales, c'est entre vos mains, et pour ce qui est de la proposition de passer au taux d'effort avec compensation de la Ville, c'est aussi une proposition que vous pouvez faire.

**M. REYNIER** : Eh bien écoutez, ce n'est pas prévu.

**M. MAUGER** : Ce que l'on regrette. Donc on s'abstiendra sur cette délibération.

**M. REYNIER** : Oui mais c'est comme ça depuis des années, et ça reste comme ça.

**M. MAUGER** : On s'abstiendra sur les conventions.

**M. le Maire** : Très bien. Il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour, 4 Abstentions et 1 Ne Prenant Pas Part au Vote : Mme RAFIK.)**

**M. le Maire** : Anny Léon a la parole pour l'attribution de subventions aux associations qui ne sont pas sportives.

## **VI - AFFAIRES DIVERSES**

### **14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

#### **NON SPORTIVES**

**(M. NEHME sort de la salle)**

**(Rapporteur : Mme Anny LEON)**

**Mme LÉON** : Quelques-unes quand même font du sport.

Moi je m'occupe plutôt des associations non sportives, et la somme globale qu'il est proposé d'attribuer aux associations autres que les associations sportives et celles qui relèvent de la politique de la Ville est de 197.750 €, contre 196.050 € l'an dernier, soit + 1.700 €. Cette somme est répartie entre 66 associations conformément à la délibération jointe. Les associations qui feront leur demande ultérieurement pourront éventuellement se voir attribuer une subvention lors d'un prochain conseil municipal. Vous avez la liste ici des subventions données l'année dernière et celles proposées cette année.

**Mme RAMBAUT** : Comme l'année dernière, il n'y a pas de descriptif de l'activité des associations, leur budget, le nombre d'adhérents, la nature de leurs activités, bien sûr en commission vous nous avez bien expliqué que les subventions étaient attribuées au cas par cas en fonction des actions et de la trésorerie de l'association mais nous restons toujours un peu dans le flou. Nous n'avons aucun bilan chiffré sur les actions menées.

Comme il a été dit, l'Association des Familles et des Liens reçoit une subvention de 30.000 €, alors on pourrait croire que la Maison des Familles correspondait à des activités de l'association mais non, on ne voit pas quelle est l'organisation entre l'Association des Familles et des Liens et l'activité municipale de la Maison des Familles.

De même les conventions d'intersession qui sont passées, comme on l'a vu au début du conseil, pour des interventions dans le cadre de la Maison des Familles, 5.100 €, elles sont pour quelle destination ? On a du mal à comprendre le fonctionnement.

Au sujet des associations du Centre André Malraux, vous nous avez déjà répondu en commission qu'il y aura des solutions. Il faut penser que ces associations sont dans l'incertitude, même si la fermeture du centre n'est prévue que pour décembre 2026.

Comme nous soutenons les subventions aux associations, nous voterons Pour.

**Mme LÉON** : Merci Madame.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 2 Ne Prenant Pas Part au Vote : M. NEHME et Mme SALL)**

**15 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE DANS LE**

## **CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2025 –**

**(Rapporteur : M. BEN ABDALLAH)**

**M. BEN ABDALLAH** : Chers collègues, comme tous les ans à cette époque, sont portées à l'approbation du conseil municipal les subventions destinées aux associations de la politique de la Ville. Et comme vous le savez, ce sont des acteurs à part entière de cette politique de cohésion sociale. Cette année le montant total des subventions proposées s'élève à 663.600 €, en hausse de + 21.600 €, c'est-à-dire + 3 % par rapport à 2024. Ce montant finance au total 35 actions et à cet égard je rappelle que la progression au cours des cinq dernières années en moyenne aura été proche de 7 % annuellement.

Deux orientations importantes sont à porter à l'information du conseil municipal : d'abord la consolidation des partenariats via la mise en place de conventions pluriannuelles pour certaines, pour cinq d'entre elles, pour cinq acteurs conjointement avec l'État, c'est un travail qui est fait en partenariat avec l'État là-dessus. Et ensuite la poursuite d'intégration de nouveaux acteurs, de nouveaux partenaires, que ce soit en matière culturelle, je pense par exemple à « Ligne 2 Mire » qui est l'association tenue par le frère de Ousmane Sy, le centre culturel d'Antony qui porte son nom ; des associations sur l'animation locale ; et nous continuons aussi un

travail de diversification de l'offre de l'académie des sports qui est une structure vouée au sport pour les jeunes et à l'éducation. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Pas de questions ? Nous passons au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**16 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS  
DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS  
MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON  
SPORTIVES –**

**(Rapporteur :M. BEN ABDALLAH)**

**M. BEN ABDALLAH** : Dans la même logique de ce que l'on avait vu précédemment, donc je serai assez bref, en fait vous l'avez déjà entendu avec mon collègue Patrick Reynier, il y a un décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 qui prévoit la signature de conventions à passer avec les associations qui reçoivent une subvention municipale supérieure à 23.000 €. Ces conventions fixent les modalités d'utilisation des subventions et rappellent les obligations qui en découlent, notamment les obligations de contrôle.

En outre, la Ville a souhaité proposer à cinq associations, je le disais précédemment, dans le périmètre du Contrat de Ville un nouveau cadre de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période

2025/2027. Donc il est demandé au conseil municipal d'adopter les projets de convention et avenants à passer avec ces associations et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**M. le Maire** : Pas de questions ? On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**17 - ADOPTION DU CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL 2025-2029 A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE –**

**(Rapporteur : Mme Pauline GALLI)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. le Maire** : Mme Huard demande la parole.

**Mme HUARD** : Merci pour cette présentation, je regrette quand même que nous n'ayons pas eu ce document avant la commission, comme vous l'avez dit, il est épais et il est riche, je pense qu'il était prêt avant, nous aurions pu en discuter plus en détail et justement regarder les actions qui sont proposées.

Il y a notamment un diagnostic qui montre quand même une ville qui se gentrifie, où la mixité sociale est en baisse car les jeunes et les familles modestes ne peuvent plus s'y loger, et où le taux de pauvreté a augmenté depuis la dernière convention, il est passé de 8 à 9 %, ce qui fait à peu

près 6.000 personnes en situation de pauvreté. C'est aussi une ville très ségréguée puisque près de la moitié des foyers du Noyer Doré ont des bas revenus quand ce n'est que 12 % en moyenne à Antony. On peut quand même aussi souligner que c'est le résultat d'une politique minimaliste de construction de logements sociaux et de sanctuarisation des quartiers aisés de la Ville qui a été menée par vous, Monsieur le Maire et vos prédécesseurs depuis 30 ans.

Cette convention présente un ensemble fourni d'actions, dont beaucoup font du sens au vu du diagnostic et nous, nous sommes particulièrement attentifs à la mise en place de services publics de la Petite Enfance dont la présentation nous a été promise dans les prochaines commissions. En effet on note que le nombre de places d'accueil des moins de trois ans en crèche ou assistante maternelle est plutôt dans la moyenne basse des Hauts-de-Seine, ce qui fait que 900 enfants sur 2.400 ne sont pas accueillis dans ces structures ; il y a notamment une baisse de l'accueil par les assistantes maternelles qui en nombre ont baissé de 9 %, on a des témoignages effectivement de parents qui ne trouvent pas de place, ce qui pénalise l'activité professionnelle des femmes, c'est le cas le plus fréquent. Et en particulier dans le diagnostic, on voit que le nombre de foyers monoparentaux dont le parent, c'est-à-dire la mère dans 90 % des cas, est au chômage, augmente de 24 %, ce qui est quand même important.

Il y a aussi une donnée qui serait utile à expliquer, c'est qu'entre 2018 la convention précédente et cette convention-ci, il y a une baisse de 300 à 175 enfants de foyers pauvres accueillis dans les dispositifs d'accueil de la Petite Enfance. C'est quand même une question à laquelle il faudrait donner une explication, moi je ne peux pas en trouver une, qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce que ce sont les moyens des parents qui ne permettent pas de financer ce service ? Ou une autre raison ?

Alors nous soutenons notamment la question du développement de crèches à vocation d'insertion professionnelle, qui est un enjeu majeur d'égalité hommes/femmes, par contre la convention préconise d'optimiser je cite « le nombre de places d'accueil en lien avec les acteurs associatifs et privés » ; si l'on peut être d'accord pour les crèches associatives, nous sommes en total désaccord avec la question des crèches privées qui pour nous n'ont pas leur place dans l'accueil de la Petite Enfance ; en plus les dérives et la maltraitance dans les crèches privées ont défrayé la chronique récemment de façon grave.

De-même nous dénonçons aussi le fait qu'une seule crèche soit prévue à Antony pour 10.000 nouveaux habitants ; de même que la crèche de l'Aurore n'ait pas été reconstruite car les besoins à satisfaire sont déjà là.

En matière d'information des familles, une des actions qui est présentée dans cette convention est la dématérialisation complète des

inscriptions en crèche. Alors là encore il faut peut-être rappeler qu'il y a une fracture numérique, elle a été dénoncée notamment par le défenseur des droits de façon répétée, et elle engendre des inégalités et des difficultés pour l'accès aux droits et aux services car toutes les familles ne disposent pas des équipements nécessaires ni forcément aussi de la pratique pour remplir ces dossiers.

C'est pourquoi nous nous étonnons aussi de la suppression d'un relais Petite Enfance qui était prévu dans le quartier des Rabats dans le programme immobilier de la rue Pascal. Il faut rappeler que la crèche qui devait remplacer la crèche de l'Aurore a été également fortement réduite, en effet ces relais Petite Enfance ce sont des structures aussi d'information des familles dans la proximité.

Sur le plan de l'attractivité des métiers, pour pourvoir les places en crèche qui sont actuellement fermées, il y a des actions qui sont proposées sur la formation et les pratiques professionnelles, ce qui paraît effectivement important, il y en a qui pourraient être peut-être ajoutées puisqu'il y a un développement de l'organisation des crèches en petites familles actuellement, apparemment appréciée des professionnels, je ne sais pas si elle est envisagée ou déjà mise en place à Antony.

Je rappelle quand même que l'attractivité, cela passe par la revalorisation salariale, la reconnaissance de ces métiers, que les personnels des crèches n'ont pas bénéficié de la revalorisation de la prime

Séjour qui a été attribuée au secteur santé et médico-social, ce qui est un vrai sujet, et que la Ville, si elle a décidé la mise en place du bonus attractivité à partir du mois de juillet, elle a quand même pris un an de retard puisqu'elle aurait pu le faire il y a un an.

Je pose également la question de savoir s'il est envisagé d'ouvrir des crèches familiales, ce qui permettrait de salarier des assistantes maternelles, cela peut constituer un statut attractif aussi pour celles-ci, et, si on cherche des raisons de la diminution du nombre d'assistantes maternelles, est-ce que la pénurie de logements abordables n'est pas aussi une explication possible puisqu'il faut un logement suffisamment grand pour être agréé ? La Ville a-t-elle envisagé des aides à ce sujet ou des actions avec les bailleurs sociaux ?

En matière de Petite Enfance, vous nous avez expliqué en commission qu'il y avait un projet de professionnalisation des accueils des garderies du soir avec une transformation en accueil collectif de mineurs, avec des animateurs diplômés, je pense que c'est effectivement une excellente chose qui répond à une attente forte de qualité de la part des familles et qui est effectivement l'occasion de travailler à la déprécarisation de ces personnels et à leur fidélisation. Nous, nous regrettons que ce ne soit pas aussi envisagé pour le temps du midi et on rappelle également notre proposition d'intégrer des activités culturelles dans ces périodes d'accueil du soir.

Voilà, je m'en arrêterai là mais il y aurait beaucoup d'autres questions à évoquer sur l'ensemble des sujets.

Je rajouterai quand même que dans le diagnostic, l'indication du taux d'effort des ménages pour le logement est très important, un quart des allocataires de la CAF dépassent 40 % de taux d'effort pour le logement et principalement dans le parc privé, ce qui pose quand même la question des aides au logement qui peuvent être accordées par le CCAS concernant ces personnes qui sont en précarité logement de ce point de vue.

Voilà. J'espère que le pilotage rapproché de cette convention permettra de disposer d'un bilan régulier, de sa mise en œuvre, tant qualitatif que quantitatif puisqu'il est question d'avoir des indicateurs aussi de mise en œuvre. Merci.

**M. le Maire** : Pas d'autres interventions ? Nous passons au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Tout le monde est donc Pour, Madame Huard, on n'avait pas franchement l'impression que vous alliez voter Pour.

**M. MAUGER** : Il y a quand même un certain nombre de questions qui sont posées à la lumière de ce que vient de dire ma collègue. D'abord l'accès aux crèches, on sait qu'il y a un déficit très important du nombre de places en crèches à Antony...

**M. le Maire** : Oui, et ailleurs aussi

**M. MAUGER** : Il n'y a pas besoin d'être sociologue pour savoir qu'il y a une inégalité des chances à accéder à une ressource qui est faible.

**M. le Maire** : Oui mais nous avons des crèches qui sont à moitié vides.

**M. MAUGER** : Quels sont les critères que vous appliquez ?

**M. le Maire** : Les crèches ne demandent qu'à se remplir, on a de la place dans les crèches.

**M. MAUGER** : Quels sont les critères que vous appliquez ?

**M. le Maire** : Il faut des sommes colossales pour construire des crèches et pour les améliorer, mais maintenant on attend d'avoir le personnel et on n'arrive pas à le trouver.

**Mme SCHLIENGER** : C'est sur le plan national, vous le savez très bien, ce n'est pas propre à Antony, il y a des crèches qui ferment dans d'autres villes, ce n'est pas le cas chez nous encore, vous ne ferez croire à personne qu'on ne prend pas en compte une politique familiale forte sur Antony, la Petite Enfance est et a toujours été le plus gros budget de la Ville. On a des établissements qui sont quasi neufs, quasiment tous, le personnel a la chance aussi de pouvoir être dans des locaux de qualité, et cela, ça compte énormément ; on a notre collègue Pauline Galli qui a créé la Maison des Familles, ce n'est pas rien non plus. On a un relais Petite Enfance qui répond à la demande des parents, qui peut répondre à la demande, et en cas de fracture numérique, ils sont là pour accompagner

les parents et c'est pour cela que cela s'appelle d'ailleurs « le relais Petite Enfance » désormais ; plus le RAM-RAP qui est vraiment dédié aux parents également et pas qu'aux professionnels de la garde.

Vous parliez d'un accueil qui serait moins favorable pour les personnes en difficultés sociales, c'est complètement faux, on est en lien avec la PMI et la CAF pour les attributions de places en crèches régulièrement. À chaque cas on étudie les dossiers dans ce cadre-là et pour les commissions d'admission qui sont d'ailleurs en cours, il y a des critères qui sont définis dans le règlement intérieur. Les critères sociaux le sont aussi, comme plein d'autres, les parents qui ont des jumeaux, les rapprochement de fratrie, etc.

**Mme HUARD** : Moi je vous entends mais est-ce que vous avez une explication sur le fait qu'en 2018 on avait 300 enfants de familles pauvres accueillis en crèche et que selon le diagnostic qui nous est communiqué, maintenant ils ne sont plus que 175 ? Le nombre s'est réduit quasiment d'une moitié.

Il y a le même nombre d'enfants. Il y a le même nombre d'enfants de moins de trois ans. On est à 2.400 enfants de moins de 3 ans et voilà... Moi, je pose la question, c'est tout ! Et c'est pour cela que je pense qu'il aurait été utile que l'on ait ce document en commission, on aurait pu en discuter.

**Mme GALLI** : Je réponds à votre question sur la date de réception du document : En fait les allers-retours avec la CAF se sont faits jusqu'au mercredi 12h38. Donc j'ai eu le document final de la CAF mercredi à 12h38.

**Mme HUARD** : Alors peut-être que vous aviez un pré-projet, peut-être pas entièrement définitif, qui aurait pu permettre une base de discussion ?

**Mme GALLI** : C'est un aller/retour avec la CAF, on a fait au plus vite.

**Mme SCHLIENGER** : Alors attention, la CAF, comme le disait ma collègue Pauline, nous cite en exemple pour la politique familiale sur Antony avec toutes les structures que l'on a, et l'accueil des enfants que l'on maintient absolument, etc.... Dans les réunions d'élus Petite Enfance, c'est également ce qui se dit. Donc je ne sais pas d'où vous sortez exactement les chiffres...

**Mme HUARD** : Je les sors du rapport de diagnostic et comme je le lis, parce qu'on ne regarde pas à la légère vos documents, on les lit parce qu'ils sont intéressants, on ne méprise pas ce que vous nous fournissez, on les lit, on les étudie, on regarde ce qu'il y a, si on avait pu en discuter en commission, peut-être que vous auriez eu le temps de trouver des réponses.

**Mme SCHLIENGER** : Je ne sais pas ce que vous sous-entendez, que l'on favoriserait des familles...

**Mme HUARD** : Je ne sous-entends rien.

**Mme SCHLIENGER** : Mais bien sûr que si, je vois très bien ce que vous sous-entendez, et je peux vous dire que c'est totalement faux, que tout est aussi en lien avec la CAF, la PMI, tous les partenaires sociaux, les crèches associatives qui font aussi de l'insertion, et voilà les chiffres. Alors est-ce qu'ils prenaient exactement les mêmes critères sociaux, je ne sais pas. On pourra regarder en détail ensemble si vous voulez. En tout cas vous ne ferez croire à personne qu'on ne prend pas en compte les familles qui ont le plus de difficultés.

**M. le Maire** : Bien sûr.

**Mme HUARD** : On a croisé des familles qui n'avaient pas de place en structure d'accueil, vous, vous me dites que les crèches sont vides, il faudrait quand même savoir pourquoi ces personnes n'ont pas pu avoir de place ?

**Mme SCHLIENGER** : Mais vous en croiserez toujours des gens qui n'ont pas de place ! Vous pouvez aussi croiser des familles qui ont eu la chance d'avoir une place, voire deux, voire pour la totalité de la fratrie...

**M. le Maire** : Voilà. En plus, vous avez voté Pour, donc c'est parfait.

La parole est maintenant à Laurent Pégorier pour l'adoption de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public GIP pour la gestion des activités labellisées France Services, pour la gestion future.

**18 - ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC POUR LA GESTION DES ACTIVITES LABELLISEES FRANCE SERVICES –**

**(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)**

**M. PÉGORIER** : Le présent rapport que vous avez reçu a pour objet de solliciter le conseil municipal à adopter cette convention ; pour mémoire il y avait déjà eu un vote en juin 2024 sur la création du GIP. Alors pourquoi un GIP ? Peut-être pour ré-éclairer sur le sujet : le PIMMS qui existe depuis de nombreuses années sur la ville et qui crée, enfin qui apporte beaucoup de services aux Antoniens, et pas qu'aux Antoniens, aussi aux Massicois, permet justement l'accès aux droits, à la fois du côté entreprise mais aussi l'accès aux droits du côté de l'État, et ce PIMMS a rencontré depuis maintenant 18 mois un certain nombre de difficultés notamment au travers de sa gouvernance et sa capacité à remplacer son président. Et donc la Ville, puisque c'est un outil assez stratégique dans le cadre de la politique de la Ville, a souhaité mettre en place ce GIP pour s'assurer pleinement de la continuité des services qui sont rendus à la fois aux Antoniens et aux Massicois. Je dis Antoniens et Massicois parce que globalement sur l'ensemble de l'activité, aujourd'hui c'est presque 50 % d'Antoniens qui viennent, mais c'est aussi presque 50 % de Massicois qui viennent pour l'accès aux droits.

Donc la Ville crée ce GIP et pour cela, on vous propose une convention de constitution qui permet surtout de définir et d'organiser la gouvernance de ce futur GIP permettant de faire monter à bord à la fois l'État, il est quand même le bailleur le plus important, mais aussi la Ville d'Antony, la ville de Massy, les CCAS qui sont aussi partie prenante, et puis aussi certains bailleurs, là il y aura Hauts-de-Bièvre Habitat et puis aussi l'association PIMMS qui pourra continuer à permettre l'accès aux droits du côté entreprises. Donc c'est un véhicule juridique qui permet l'association de tous les acteurs autour de l'accès aux droits et c'est plutôt une bonne nouvelle qui permet à la fois d'asseoir sa pérennité dans le temps et en même temps de multiplier les acteurs pour s'assurer que l'ensemble des nécessités soient couvertes.

**Mme RAMBAUT** : Nous saluons l'adoption de la convention constitutive du groupement d'intérêt public ; depuis 2004 l'engagement de l'association PIMMS - Médiation Antony labellisée France Services est à saluer ; mais avec les difficultés rencontrées on a pu constater la limite de l'exercice de confier à une association des missions de service public. Il fallait sortir de cette impasse.

Il est impossible à une association de se substituer aux différents services publics. France Services est un service public qui doit se donner les moyens de pérenniser ses activités dans le contexte actuel et notamment la fracture numérique des usagers. Par exemple, est-ce que le

dispositif du Pass numérique du Département pourrait être pris en charge alors qu'il ne l'est plus actuellement ? Nous sommes toujours perplexes sur le recrutement d'adultes-relais sur ce type d'activité, cela devrait être des emplois pérennes sinon c'est assurer un service d'aide à une population en difficulté par des personnes elles-mêmes en difficulté.

La coopération avec Massy est vertueuse. Elle répond à la logique d'un quartier présent sur deux communes. On retrouve d'ailleurs la même chose sur le nord d'Antony, probablement beaucoup d'Antoniens ont recours aux antennes de France Services de Bourg-la-Reine et de Sceaux. Dans ce cas, il y a peut-être aussi une possibilité de collaboration intercommunale ? L'engagement de Massy ne peut se limiter à une présence au conseil d'administration et devra contribuer comme la Ville d'Antony et l'Etat.

**M. BESSEY** : Je vais intervenir également : Oui nous saluons la constitution de ce GIP avec l'implication forte de l'État, et effectivement la mutualisation d'un certain nombre de démarches avec la Ville de Massy. Nous suggérons également, -alors je ne vais pas rentrer dans le détail à ce stade-là- que compte tenu du fait qu'il y aura un certain nombre d'assemblées générales dans la gestion de cette nouvelle instance, les groupes minoritaires ne soient pas oubliés dans le conseil municipal. Merci.

**M. le Maire** : On verra.

**Mme HUARD** : Je voudrais attirer l'attention quand même sur la question des services offerts aux étrangers qui ont besoin de faire valoir leurs droits. Je rappelle quand même qu'aujourd'hui ils sont en butte à des difficultés incommensurables qui les renvoient dans la précarité puisqu'il y a des personnes qui perdent leur emploi simplement parce qu'ils n'ont pas réussi à faire renouveler leur titre de séjour à temps par les préfectures, ils se trouvent donc clandestins alors qu'ils étaient intégrés depuis des années en France, parlant parfaitement le français, etc. Nous avons des situations comme cela. L'administration numérique pour les étrangers en France a été épinglée par le Défenseur des droits pour atteinte massive aux étrangers. Alors nous, nous proposons quand même que dans le cadre de cette Maison ou dans les locaux, -je précise que vous nous avez expliqué en commission que la Maison de France Services ne souhaitait pas et que l'État demandait à ce que cette Maison ne permette pas de saisir l'État pour faire appliquer le droit tout simplement national- nous, nous estimons que quand même, dans le cadre de cette Maison, on pourrait proposer un écrivain public afin d'apporter de l'aide aux personnes concernées et des permanences par les associations de soutien pour les étrangers et pour l'accès à leurs droits.

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Pégurier.

**M. PÉGURIER** : Aujourd'hui on a l'association PIMMS et puis demain on aura le GIP, cela représente 8.000 personnes maintenant qui

viennent au sein du PIMMS. Donc c'est quand même en fait une vraie nécessité, il y a un vrai besoin et d'après les chiffres qui nous sont transmis de l'association, le taux de satisfaction aujourd'hui des personnes qui viennent est d'environ 90 à 95 %. C'est-à-dire que normalement les gens ressortent de là avec des réponses, ce sont des éléments qui nous sont communiqués. Donc on peut en conclure qu'ils ont une vraie réactivité, ils ont beaucoup progressé depuis un certain nombre d'années en fait, et c'est vrai que les services rendus y sont de bonne qualité. Donc l'action du GIP, vous l'avez compris, c'est bien sûr de continuer ce service avec cette qualité et puis surtout d'avoir plusieurs intervenants aujourd'hui qui permettent la continuité de ce service qui est nécessaire.

Après, sur la question des étrangers, on a répondu en commission, il n'y a pas que le PIMMS, et demain le GIP sur la Ville d'Antony, il y a d'autres lieux où l'on peut avoir accès à de la médiation, de l'accompagnement, notamment aussi sur le droit des étrangers, c'est tout à fait possible et cela existe. Ça n'existe pas qu'au PIMMS, il y a les services du CCAS, des permanences existent. Donc il y a déjà des soutiens qui existent pour les gens qui viennent voir le CCAS. Ce n'est pas inexistant sur le territoire Antonien. Et je vous rejoins sur l'État, mais on ne peut pas se substituer malheureusement à l'État, si l'État met du temps à répondre sur un certain nombre de papiers, on le déplore ensemble, les services de l'État sur ces questions font peut-être un certain nombre de

choix d'organisation et il est vrai que certaines personnes sont en difficultés, on le sait et d'ailleurs on les rencontre, et on les accompagne.

**Mme SANSY:** Oui, j'interviens pour appuyer ce qui vient d'être dit. Sur les situations que vous évoquez nous sommes parfois saisis effectivement, parfois même directement et je peux vous assurer que l'on prend les choses extrêmement au sérieux lorsque l'on a des personnes qui tardent à recevoir des renouvellements qui ont été demandés dans les temps, et que cela engage leur possibilité de travailler, je peux vous assurer qu'on écrit directement à la sous-préfecture, à la préfecture, et que l'on suit le dossier de très près.

**M. le Maire :** Pas d'autres questions ? On va voter la convention constitutive mais le GIP va être créé par l'État. Et cela, ça va prendre encore quelques mois. Donc en attendant, le PIMMS continue à exercer ses fonctions dans le domaine de France Services, et on va lui voter maintenant une subvention pour pouvoir tenir jusqu'au changement.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**19 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DEFINISSANT L'OBJET, LE MONTANT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION EN NATURE DE LA VILLE D'ANTONY ET FINANCIERE DU CENTRE COMMUNAL**

**D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE D'ANTONY AU PROFIT DU  
PIMMS MEDIATION ANTONY –**

**(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)**

**M. PÉGORIER** : Vous l'avez dit, c'est une convention que l'on a l'habitude de voter en fait très régulièrement, donc elle sera, on l'espère, sans doute la dernière puisque dans l'espace-temps de 2025 le GIP sera sans doute créé, c'est une convention d'objectifs classique qui vise finalement à autoriser le CCAS à subventionner un certain nombre d'activités au sein du PIMMS. Globalement, c'est deux activités : une première qui est une subvention de fonctionnement, et puis la seconde qui est le financement en fait de la partie France Services de la personne qui s'occupe de l'équipement.

C'est une somme de 20.000 € pour le fonctionnement et aujourd'hui c'est un remboursement des frais de salaires qui sont engagés qui correspondent à environ 40.000 €.

**M. le Maire** : Des questions ? Non, on passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : La parole est à Monsieur Arjona qui revient sur le ramassage des mégots, question qui lui tient à cœur !

**20 - ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME POUR LA REDUCTION DES DECHETS DES PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC - RECTIFICATIF –**

**(Rapporteur : M. Eric ARJONA)**

**M. Eric ARJONA** : Oui et je compte sur vous et surtout sur Julien Doyen pour m'aider à faire un tabac sur cette délibération ! En fait il s'agit simplement de réparer une erreur matérielle qui s'est produite lors de la dernière délibération, lors du dernier conseil, où il était écrit que l'éco-organisme Alcome participait au ramassage des mégots, ce n'est pas du tout cela, il accompagne dans le cadre de campagnes de communication et il aide les collectivités qui contractent avec cet éco-organisme à sensibiliser la population sur le problème que représentent les mégots sur la voie publique. Donc il s'agit de réparer cette erreur matérielle, et on demande de prendre acte de cette modification et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat avec la Ville d'Antony et l'éco-organisme Alcome.

**M. le Maire** : Monsieur Doyen ?

**M. DOYEN** : Merci. Je dois vous avouer que j'ai passé la nuit dernière à réfléchir à toutes les blagues que je pourrais vous faire en réaction, je n'ai pas trouvé grand-chose, donc je vais me contenter de dire que nous étions Pour la dernière fois et que nous sommes encore Pour

cette fois et que s'il y a un domaine où vous êtes meilleur que moi, c'est vraiment les blagues, donc je vous les laisse. Merci.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**21 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF  
CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2025 (1er JURY) –**

**(Rapporteur : Mme Anne FAURET)**

**Mme FAURET** : Cap sur le monde : nous avons eu un dossier et on propose pour Monsieur Yones Bousbaa, 800 €. C'est un projet pour un stage de six mois au Canada, à Montréal, dans un laboratoire de recherche. C'est un étudiant qui en même temps développe une application pour les interactions entre les médicaments, ce que l'on peut consommer quand on prend des médicaments. Ce projet nous a plu et nous accordons 800 €.

**M. le Maire** : Des questions ?

**Mme HUARD** : Ce n'est pas une question sur ces bourses, c'est en fait la question de savoir si d'autres bourses pourraient être décidées, par exemple il nous a été présenté lors du comité local de l'emploi une action d'insertion dans l'emploi des jeunes du Noyer Doré, des formations d'agent de sécurité et de prévention pour lesquels il y a un reste à charge d'environ 600 €, si tous les financements étaient atteints, qui restent encore à

trouver, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir des bourses d'insertion qui permettraient de financer ces restes à charge ? Pour ces jeunes, je crois qu'ils étaient à peu près une dizaine ou une douzaine de jeunes intéressés. Je pense que l'insertion professionnelle est quelque chose de très important.

Deuxième question : dans le cadre de la convention territoriale globale avec la CAF, il y a une action qui s'intitule « pérenniser et adapter les aides aux projets », je pense que cela pourrait faire partie de cette catégorie. Par ailleurs nous voterons Pour.

**M. le Maire** : Là, on est sur le dispositif Cap sur le monde. Cela permet d'aller étudier à l'étranger pour des étudiants qui n'ont pas forcément les moyens d'y aller. Maintenant, si vous avez d'autres idées, allez-y, faites une proposition.

**Mme HUARD** : Je viens de vous la faire.

**M. le Maire** : Oui, pourquoi pas ? Mais ce n'est pas ce soir que l'on décidera.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Les Bourses de l'Aventure et de la Création maintenant, qui existent depuis 40 ans.

**22 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE  
ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2025 (1er JURY) –**

**(Rapporteur : Mme Anne FAURET)**

**Mme FAURET** : Concernant le montant des Bourses de l'Aventure et de la Création pour ce premier jury du 19 mars, nous avons eu trois dossiers :

- nous comptons donner 700 € à Madame Charlotte Annerode pour son projet artistique « de caillou à caillou », 700 € et en même temps elle aura à disposition un espace de mixage au Sélect.

- Ensuite 800 € à Madame Anaïs Dorançon pour son projet environnemental et scientifique « six plastique ». C'est un projet qui nous a plu, entièrement féminin, six filles qui partent sur un bateau étudier les plastiques dans la mer Méditerranée.

- Et 600 € à Monsieur Animioun demeurant au 6 rue Mozart pour son projet humanitaire.

**M. le Maire** : Il y a des questions ? Non, donc on passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Et la parole est à Madame Aubert pour la communication du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité.

### **23 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES –**

**(Rapporteur : Mme Anne AUBERT)**

**Mme AUBERT** : Il y a huit jours à peu près, le 26 mars, nous étions dans cette salle pour la commission annuelle d'accessibilité qui à Antony est couplée à la commission annuelle de suivi de la charte Ville et Handicap, et à cette occasion, vous aviez tous reçu je pense le rapport annuel qui comprend la partie réglementaire de l'accessibilité et la partie supplémentaire de la charte de suivi du handicap. Il y a eu beaucoup de questions, c'est toujours un moment très intéressant puisque les associations sont présentes et peuvent poser des questions aux services, et il n'y a pas tant que ça de commissions où l'on a des associations et des services réunis, où une bonne partie des services de la mairie sont face à face et peuvent dialoguer. Donc cela a été comme d'habitude un moment tout à fait enrichissant et d'échanges sur de nombreux sujets.

Pour l'année 2024, on pourra juste préciser que c'était une année où l'on s'est focalisés un peu sur le sport, à la fois pour encourager toutes les

personnes handicapées à venir nous rencontrer et pratiquer un sport, et découvrir des sports, à recenser notamment tous les clubs, on le fait chaque année, on essaye de leur présenter tout ce qu'il est possible de faire à Antony, tous les clubs qui les accueillent avec bienveillance ; et on a aussi créé une école municipale des sports adaptés pour les enfants que l'on ne peut vraiment pas mettre dans les groupes d'OMS classique, projet pour lequel on a eu d'ailleurs une bourse de la Région pour le budget participatif handicap.

C'est l'année qui était sur le Sport mais cela ne veut pas dire qu'on ne continue pas les efforts vers le sport les années suivantes, mais c'était l'axe sur lequel on a travaillé davantage. Si vous avez des questions sur le rapport n'hésitez pas, j'en avais déjà reçu beaucoup par écrit avant la commission auxquelles j'avais répondu dans la mesure de mes moyens.

**M. le Maire** : Des questions ? Madame Rambaut d'abord.

**Mme RAMBAUT** : J'ai pu participer à la commission Handicap et j'ai pu poser des questions et obtenir beaucoup de réponses. Je remercie particulièrement Madame Aubert, les services de la Ville ainsi que toutes les associations qui mènent leurs actions dans le bon sens. Pourtant, j'ai quatre points à mettre en évidence :

Le stationnement,

La gare du Chemin d'Antony

Le logement social,

Et la communication.

Dans la répartition des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, comme vous l'avez dit en commission, la mairie privilégie l'implantation de ces places à la demande des usagers. Les voisins ne sont pas consultés dans cette décision, ce qui crée des conflits. Que se passe-t-il quand l'utilisateur de cette place déménage ? Que se passe-t-il pour les visiteurs ? Et si la demande est refusée ? La place handicapé n'est plus un droit mais dépend de la décision arbitraire de la mairie. C'est une double peine pour la personne qui subit son handicap et doit devenir demandeur. Nous contestons cette organisation. C'est une démarche de l'utilisateur alors que c'est un dispositif légal. Mais aussi, avec ce système, c'est une privatisation du domaine public.

Par ailleurs le chiffre de 2 % de places PMR n'est pas encore atteint en 2023, et nous avons vu que le budget, comme le disait Monsieur Doyen, pour la mise aux normes baisse de 30.000 € en 2025.

Deuxième point : il apparaît dans le projet Mobilités en Île-de-France que la mise en accessibilité de la gare Chemin d'Antony ne soit pas à l'ordre du jour. Il y a eu un avis du conseil municipal au mois de décembre qui a mentionné ce sujet mais on ne sait pas s'il a été transmis au Conseil Régional d'Île-de-France. La mise en accessibilité du souterrain se justifierait pour deux raisons : c'est une entrée pour l'accès au RER, c'est aussi un passage pour les usagers. La traversée sous la gare est

impossible pour les personnes en situation de handicap, mais aussi les personnes avec poussette. Rien n'est prévu pour le handicap, pourtant ce n'est pas une fatalité. Nous ne pouvons accepter cette situation qui dure depuis trop longtemps. Je fais appel à votre raison, la mise en accessibilité est une obligation. Soutenir cette demande n'est pas illusoire.

Troisième point, l'adaptation des logements des différents bailleurs sociaux suit un rythme bien lent : 8 en 2024 pour plus de 5.000 logements et seulement pour des mises en accessibilité partielle. Ce sont toujours des services faits à la demande alors qu'un vrai plan d'accessibilité au logement doit être réalisé, je vous encourage à faire mieux.

J'ai un point sur la communication : en effet il est difficile de comprendre la situation handicap moteur, sensoriel, psychique, cognitif, mental, les maladies chroniques ou invalidantes. Je ne pensais pas aborder ce sujet, vous pensez avoir fait beaucoup mais vous avez fait peu. Il ne suffit pas d'informer, il faut aussi sensibiliser comme vous l'avez fait l'année dernière par une action auprès des scolaires. Il faut convaincre chaque partenaire que le sujet du handicap est essentiel pour tous les Antoniens qui ne comprennent pas forcément, que ce soit au niveau de la voirie, des espaces publics ou privés, et je pense aux commerçants mais aussi auprès des bailleurs sociaux, autant que dans le logement privatif. Cela va dans le sens du bien vivre ensemble.

**Mme AUBERT** : Je peux peut-être répondre à Madame Rambaut sur deux points : Je pense que vous savez que pour la gare SNCF de Chemin d'Antony, on en a déjà parlé, on avait proposé de faire les travaux à une époque, et la SNCF l'a refusé. Et là vraiment, je peux tout à fait vous soutenir dans votre demande, je trouve moi aussi que ce devrait être accessible, mais vous vous rendez compte sans doute que c'est quand même un problème qui me dépasse.

En revanche je vais vous répondre sur les points qui nous concernent davantage. D'abord sur le stationnement : vous avez tout à fait raison, quand un Antonien nous demande une place parce que dans sa rue il n'y en a pas et qu'il en a besoin, on écoute cette demande. Cela ne veut pas dire qu'on y répond toujours favorablement, d'abord parce que parfois on n'a pas la possibilité technique, c'est en général Monsieur Kalonji et les services techniques qui le décident, ou parce qu'il y a déjà beaucoup de places « handicapé » dans cette rue, on essaie de garder une répartition. En revanche, vous ne pouvez pas dire qu'on ne le prévoit pas à l'avance parce que dès qu'il y a des équipements publics, en fait près de tous les équipements publics on met des places PMR systématiquement. Donc la réponse de dire que c'est simplement quand les Antoniens le demandent, elle est valable dans les quartiers pavillonnaires mais elle ne l'est pas d'autres cas : dès qu'il y a un équipement, par exemple quand les gens se rendent dans des cabinets

médicaux on le fait ; et puis on accède aussi à toutes les demandes des médecins, les cabinets, on en a beaucoup qui nous le demandent et là cela nous paraît évident que si on le peut, on le fait. On le fait également devant les foyers, les structures, on a parlé du foyer Alternat lors de la Commission et là, si on le peut, on le fait systématiquement, mais effectivement, dans les quartiers pavillonnaires, dans une petite rue où on ne nous l'a jamais demandé, il est probable qu'il n'y en ait pas.

Et cela ne me paraît pas être une privatisation de l'espace public, parce que comme vous l'avez dit à côté, c'est un droit aussi qu'il y ait cette place. Donc elle n'est jamais privatisée, c'est-à-dire qu'elle n'est pas attribuée, réservée à une personne. J'ai régulièrement des lettres d'insultes de gens qui me disent « quelqu'un s'est garé sur ma place », je leur réponds que la place est valable pour toutes les personnes qui ont une carte handicap. Elle n'est pas réservée à eux, il ne faut pas non plus exagérer. Après, ce sont les bonnes relations entre voisins, et c'est aussi une question de civisme général. On peut accepter aussi qu'un voisin parfois en ait plus besoin que nous, même si on a la carte handicapé. En général, cela se règle la plupart du temps à l'amiable. C'était pour le stationnement.

Alors pour les bailleurs sociaux, moi je ne peux que regretter aussi qu'il n'y ait pas plus d'appartements qui soient mis en accessibilité, mais là encore je pense qu'il faut y revenir ; tout à l'heure des collègues ont dit

l'importance de rappeler les contextes à chaque fois, cette loi de 2005 avait eu une grande avancée en matière de logement, et ensuite cela avait reculé sous la pression des bailleurs, c'est-à-dire que la mise en accessibilité qui aurait dû être décidée finalement s'est réduite à peau de chagrin, et j'en étais vraiment consternée, je pense que sur ce plan-là, ce serait vraiment à l'Etat de revenir un peu en avant et de remettre des obligations un peu plus fortes. Parce qu'effectivement, dans la Ville, après je ne suis pas un bailleur social, mais ce que je vois, ce que je constate, qu'ils prennent quand même les demandes en compte, qu'ils aménagent les appartements et je trouve déjà cela positif, même si vous trouvez que ce n'est pas assez. Je peux l'entendre aussi, que ce n'est pas assez, puisque dans l'idéal il faudrait finalement que tout soit accessible, si tout était accessible, et vous savez très bien que c'est ma conviction, cela profiterait à tout le monde et pas seulement aux personnes handicapées, c'est toujours plus confortable en général pour tout le monde.

Et enfin vous avez parlé de ma sensibilisation. Vous avez dit une phrase qui m'a vraiment vexée, vous avez dit « vous croyez avoir fait beaucoup », non je n'ai jamais dit que j'ai fait beaucoup, vous savez très bien qu'au contraire je passe mon temps à me désoler de ce qui n'est pas encore fait, et je le dis. Donc je ne dis jamais que j'ai fait beaucoup. Ce qui est fait, je le dis, oui il y a des choses qui sont faites et c'est bien d'informer, notamment sur l'accès au sport ou sur d'autres sujets, mais je vois tout ce

qu'il reste à faire, et ça c'est un grand chantier, et la sensibilisation n'est pas que quand on fait une journée avec les scolaires. On le fait chaque année dans la Semaine du Handicap que l'on a créée sous ce mandat, cela va être la quatrième édition cette année, chaque année on a plein d'actions de sensibilisation, et vous parliez des enfants mais on a des sensibilisations pour les personnels de la Ville, cette année il y en avait une sur la surdit e sp ecifiquement, on a des sensibilisations pour les professionnels de sant e et cette ann ee c'est une sensibilisation d ediee aux m edecins,  a tous les intervenants dans les  coles au niveau social sur les troubles du neuro-d eveloppement, et l'an prochain, ce sera une formation « comment g erer la sexualit e et la vie amoureuse dans les structures qui accueillent les personnes handicap ees ». Donc voil a, je fais, chaque ann ee je sensibilise, mais je suis d'accord, je vous rejoins enti erement sur un point : c'est qu'il y a beaucoup  a faire et que l'on est tous responsables de cela. L a-dessus, je suis  a 100 % avec vous.

**M. le Maire** : Bien. M. Bessenay a maintenant la parole.

**M. BESSENEY** : Oui je souhaitais faire une intervention mais je vais raccourcir, je vais rebondir sur ce qui vient d' tre dit parce que j'ai particip e la premi ere fois   cette commission au mois de mars, et je tenais   f eliciter l'ensemble des services qui  taient l a et l'engagement de l'ensemble des services sur ce sujet-l a, et c'est vrai qu'il y a peu de sujets o  l'on va retrouver l'ensemble des services engag es sur une m eme cause comme

on a pu le voir là, et même si tout n'est pas fait, j'ai quand même noté, il y a des progrès sensibles.

Alors moi il y en a un qui me porte plus à cœur, c'est l'EMS pour les jeunes qui vraiment est un vrai progrès et que l'on ne va pas trouver partout, donc je tenais à saluer le travail qui est fait, même si tout n'est pas fait et qu'il y a encore beaucoup à faire, comme ça a été dit.

**Mme AUBERT** : Alors les services, moi aussi je les remercie chaque année, ils font un travail remarquable, tous, et je voudrais quand même dire une chose : quand vous avez parlé du budget, c'est très difficile de savoir quel est le budget qui revient au handicap parce que par exemple toute la mise en œuvre accessible de la rue Mounié, finalement on pourrait la mettre dans le budget Handicap, parce que maintenant elle est vraiment super accessible. Or on ne le fait pas, on n'a compté que les trois places PMR et les deux feux peut-être avec des sonnettes, mais en fait dans tous les services il y a un budget handicap qui n'apparaît pas. Alors j'essaie de le valoriser, mais c'est difficile de le montrer, parce que finalement ils ont pris l'habitude de considérer un budget normal d'accessibilité qu'ils ne mettent pas forcément en avant ; mais les services font vraiment un énorme effort là-dessus et je les remercie beaucoup aussi.

**M. le Maire** : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas, donc on prend acte parce que le rapport n'est pas à voter.

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**M. le Maire** : Nous avons un vœu, nous avons même plusieurs vœux et le premier, c'est Monsieur Ben Abdallah qui va nous le présenter.

**24 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELAYANT L'APPEL D'EPINAY-SOUS-SENART RELATIF A LA POLITIQUE EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE –  
(Rapporteur : M. BEN ABDALLAH)**

**M. BEN ABDALLAH** : Chers collègues, le 13 mars dernier l'Association des Maires de France avec six autres associations se sont réunies à Épinay-sous-Sénart pour appeler le Gouvernement à porter une Politique de la Ville ambitieuse, malgré un contexte budgétaire plus incertain. Et c'est naturellement sous l'impulsion de Monsieur le Maire que la Ville d'Antony souscrit à cet appel au travers de ce vœu. Il faut rappeler que sous l'impulsion de la Ville, le quartier du Noyer Doré a considérablement progressé en matière de mixité sociale, d'équipements sportifs, d'équipements culturels, en matière de médiation sociale, et je vous renvoie d'ailleurs à la mission d'évaluation de la politique de la Ville qui avait été effectuée en 2023. Protéger ses acquis requiert un partenariat fort avec l'État qui pourrait nous ouvrir la porte par exemple à plus de cohérence en matière de géographie prioritaire de la politique de la Ville et de l'éducation nationale, de poursuite des investissements qui sont encore

nécessaires, je pense par exemple à la rénovation énergétique et au soutien à notre maillage associatif, pour ne citer que quelques axes.

Il est donc demandé au conseil municipal de relayer cet appel d'Épinay-sous-Sénart. Je vous remercie.

**Mme HUARD** : Nous nous réjouissons en fait de voir Antony relayer ce vœu car vous avez devancé notre sollicitation parce qu'effectivement il y a péril en la demeure pour la politique de la Ville, cela concerne évidemment Antony au titre du quartier du Noyer Doré. Cet appel fait suite quand même à de nombreuses interpellations du Gouvernement qui sont restées sans suite, alors que d'ailleurs la droite et l'extrême droite aussi dénoncent des financements accordés aux quartiers populaires ; et les finances de la rénovation urbaine sont quand même déjà arides pour le moins, l'État n'a versé que 9 % des 14 milliards de financement prévus pour l'Agence de Rénovation Urbaine d'ici à 2033 et il menace aussi de piller les fonds d'action-logement qui participent à ces rénovations y compris sur notre territoire, en tout cas aux actions concernant le logement alors que par ailleurs, les finances des collectivités sont effectivement dans une situation critique suite au désengagement de l'État.

Alors contrairement à Monsieur le Maire qui s'exprime régulièrement dans le bulletin municipal à ce sujet, nous ne pensons pas qu'il faille déshabiller Pierre pour habiller Paul, à savoir réduire le service public au plan national par de nouvelles mesures d'économies pour financer les

crédits des collectivités et notamment la politique de la Ville. Il existe de nombreuses propositions pour augmenter les recettes de l'État, à commencer par la lutte contre la fraude fiscale, la taxation des profits des grandes compagnies internationales, le relèvement des impôts des plus riches, etc. Et avec tout ceci on devrait pouvoir financer la politique de la Ville.

Je note quand même qu'un des axes qui est mentionné dans ce vœu, c'est appeler le Gouvernement à garantir la qualité du service public de l'Education dans les quartiers comme sur l'ensemble du territoire national alors qu'aujourd'hui il y a des réductions de postes qui sont annoncées, je pense que c'est effectivement très important.

**M. le Maire** : D'autres questions, d'autres interventions ?

**M. BEN ABDALLAH** : Je n'ai rien à rajouter, enfin je n'ai pas entendu de question, ceci dit je crois que l'on convient sur le fond que l'on a une politique de la Ville ambitieuse et souhaitable pour nos quartiers.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : On passe à un autre vœu, Monsieur Mauger a proposé un vœu mais en réfléchissant, on s'est aperçu que le vœu de Monsieur Mauger n'était pas tout à fait complet, mais je vous passe la parole, Monsieur Mauger.

## **VII - DOSSIERS PRESENTES PAR L'OPPOSITION MUNICIPALE.**

### **25 - VŒU RELATIF A LA CITE EDUCATIVE :**

**M. MAUGER** : Ce vœu est à l'initiative effectivement de notre groupe.

Pour situer un petit peu les choses, vers 2015 le collège Anne Frank et les écoles du Noyer Doré ont perdu le statut d'éducation prioritaire et depuis les demandes répétées pour que les écoles Anatole France et Noyer Doré réintègrent l'éducation prioritaire en tant qu'écoles orphelines ont toujours rencontré des refus. Ce qu'on nous a expliqué il y a quelques mois en commission, c'est que la Préfecture avait proposé de faire une « cité éducative » qui regroupe un certain nombre d'établissements scolaires dont les écoles du Noyer Doré mais bien au-delà, et on a fait observer que certains établissements scolaires n'étaient pas intégrés à ce dispositif, ce que l'on regrettait. Pour dire les choses simplement, l'établissement tête de pont de la Cité Educative sera le collège Anne Frank ; il y a une bonne partie des élèves, grosso modo un tiers des élèves du Noyer Doré qui vont effectivement dans ce collège-là, mais il y en a deux autres tiers qui partent dans d'autres collèges, et notamment dans le collège des Rabats qui a des indices de position sociale qui sont de nature à dire qu'il faudrait aussi intégrer ce collège-là dans le dispositif. À nos yeux il semblait aussi que l'école des Rabats aurait dû intégrer le dispositif, votre majorité a préféré faire un vœu différent. Ce qui nous paraît extrêmement

important, c'est que le vœu soit de toute façon adopté à l'unanimité et je pense que votre vœu peut l'être.

Donc on va retirer notre vœu à nous, sachant qu'on souhaite quand même à terme que l'école des Rabats dispose des moyens de la Cité Educative et que donc elle l'intègre au plus vite.

Ce vœu va être adressé, si on comprend bien, à la Préfecture, même si ce n'est pas vraiment écrit, de manière un peu curieuse la demande n'est pas adressée à la Préfecture alors que c'est elle qui est à l'initiative du projet. Mais on imagine que c'est le cas, et on a bien noté aussi que vous aviez ajouté le souhait que l'école Anatole France retourne en éducation prioritaire et ça évidemment, nous y sommes totalement favorables.

**M. le Maire** : Merci cher collègue, la parole est à M. Di Palma.

**M. DI PALMA** : Je ne sais pas si je vais lire le vœu du coup puisque tout a été pratiquement dit, je vais quand même le lire puisque je pensais qu'on allait d'abord présenter le vœu de la municipalité, je vous avais indiqué M. Mauger qu'il y en aurait un de toute façon qui serait proposé, donc je vais le lire pour chacun d'entre vous.

*« Le Conseil municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Considérant le Contrat de ville territorial « Engagements Quartiers 2030 » pour le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) du Noyer Doré adopté le 4 avril 2024 ;*

*Considérant le Projet de Cité Educative d'Antony porté par la Préfecture des Hauts-de-Seine, l'Education nationale et la Ville ;*

*Considérant que le groupe scolaire Anatole France et le groupe scolaire Noyer-Doré sont les écoles de rattachement du QPV du Noyer Doré ;*

*Considérant que le collège Anne Franck et le collège Henri Georges Adam sont deux collèges de rattachement du QPV du Noyer Doré ;*

*Considérant que le groupe scolaire Anatole France, le groupe scolaire Noyer Doré et le collège Anne Franck sont des établissements dans le périmètre du Projet de Cité Educative d'Antony ;*

*Considérant que le collège Henri-Georges Adam n'est pas dans le périmètre actuel du Projet de Cité Educative d'Antony ;*

*Considérant que le groupe scolaire Adolphe Pajeaud et l'école Val de Bièvre sont dans le périmètre actuel du Projet de Cité Educative d'Antony ;*

*Considérant que le groupe scolaire des Rabats est rattaché au collège Henri-Georges Adam ;*

*Considérant que le groupe scolaire des Rabats n'est pas dans le périmètre actuel du Projet de Cité Educative d'Antony ;*

**Le Conseil Municipal émet le vœu :**

*Que les actions de la Cité Educative d'Antony puissent bénéficier aux collégiens du Quartier Prioritaire du Noyer-Doré, qu'ils soient rattachés*

*au collège Anne Franck ou bien qu'ils soient rattachés au collège Henri-Georges Adam ;*

*Que les actions de la Cité Educative d'Antony puissent bénéficier aux futurs élèves du collège Anne Franck comme du collège Henri-Georges Adam ;*

*Demande à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine :*

*D'étendre le périmètre de la Cité Educative d'Antony au collège Henri-Georges Adam et au groupe scolaire des Rabats ;*

***Demande à Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale :***

***D'étendre le périmètre de la Cité Educative d'Antony au collège Henri-Georges Adam et au groupe scolaire des Rabats. »***

**M. le Maire :** Quelques interventions ? Monsieur Souchaud.

**M. SOUCHAUD :** Alors sans reprendre tout ce qui a été dit, nous sommes forcément favorables à ce vœu et à l'intégration à la fois sur la partie de la Cité Educative mais également pour Anatole France il a déjà été évoqué à plusieurs reprises de l'intégrer dans un réseau d'éducation prioritaire, ce qui est très compliqué en termes d'intégration d'une seule école, sans des collèges, la définition même d'un réseau intègre des écoles et un collège associé, c'est ce qui fait qu'aujourd'hui l'école Anatole France est restée dans ce statut, sans faire partie d'un réseau d'éducation prioritaire.

Alors le vœu va être voté ce soir mais quelle action va être réalisée dans le cadre non pas de la Cité Educative mais pour obtenir le contenu du vœu ? On en a parlé en commission, je sais très bien qu'un vœu...

**M. DI PALMA** : Ne peut être que pieux.

**M. SOUCHAUD** : Voilà. Exactement. C'est justement le risque. Donc quelles actions concrètes on peut avoir ?

**M. DI PALMA** : On a objectivement peu d'actions, à part effectivement réitérer en permanence la demande en la justifiant au regard des chiffres qui sont donnés, c'est le seul vecteur d'amélioration, mais je l'ai déjà dit et je le redis, il est très opaque, c'est le fameux IPS qu'évoque Monsieur Mauger. Pour l'IPS, on n'a pas les critères objectifs qui nous permettent de savoir si l'IPS de l'école Anatole France est celui qui nous est donné. Très objectivement je ne pense pas. Pour en avoir parlé avec la Direction Académique et avec la Préfète, les IPS sont calculés sur les enfants qui sont scolarisés en sixième, sauf que comme nos enfants, enfin je dis « nos enfants » mais je ne devrais pas dire les miens, c'est de la déformation professionnelle, les élèves de la Ville de l'école Anatole France sont répartis sur trois collèges, je ne pense pas qu'il y ait de regroupement de ces enfants qui démontre que 92 % de ces enfants sont issus du QPV et qu'en même temps ils sont dans les logements sociaux. Je ne pense pas. En fait sur chaque collège il y a un tiers, et donc forcément cela minore l'IPS à chaque fois de l'école, et ça c'est un vrai

problème. Je l'ai évoqué à maintes reprises, je ne vois pas d'autres actions que de continuer, il y a un soi-disant regard bienveillant de la part de l'Éducation, il y a un nouveau dispositif, on l'a évoqué avec Monsieur Mauger, qui s'appelle « les écoles à attention particulière » et même l'école Anatole France dans ce cadre-là n'a pas été retenue. Et la raison évoquée était « IPS trop fort », donc voyez, on retombe toujours, toujours, toujours, sur cet IPS sans savoir quels sont les critères qui ont alloué cet IPS sur cette école. Donc vous avez raison, à part se battre, essayer de convaincre, je n'ai pas beaucoup d'autres solutions honnêtement.

Pour autant je réponds à Monsieur Mauger sur l'intégration de l'école des Rabats dans la Cité éducative, alors je ferai un petit commentaire après le vote, qui est plus personnel, je comprends la demande et je vous l'ai dit dans les deux commissions, Éducation et Solidarités parce qu'effectivement il y a de vrais besoins sur cette école, pour autant, pour avoir discuté depuis avec l'administration de l'Éducation nationale et avec Madame Bouslah la déléguée auprès de la Préfète, ils ne sont pas favorables simplement parce que les directives ministérielles disent que l'accent doit être porté sur les collèges, donc je pense qu'il faut faire un vœu qui a de vives chances d'être intégré, d'être accepté par justement la Préfecture et par l'Éducation nationale, ce qui n'est pas gagné, pour autant on a notre mot à dire là-dessus pour que les enfants puissent être intégrés à la Cité éducative. Mais l'école, pour l'instant, elle n'y sera pas. On le sait

déjà. On nous a déjà donné la réponse puisque je l'ai déjà évoqué, et si on nous avait donné cet accord, on l'aurait intégré au vœu.

**M. le Maire** : Il faut voter.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. DI PALMA** : J'ai un petit commentaire personnel à faire, plutôt adressé au groupe Antony Terre Citoyenne.

En préambule j'aimerais rappeler que dans le cadre de ma délégation, j'essaye de faire du mieux que je peux. Je crois avoir toujours été transparent, le plus possible, au travers de nos divers échanges et lors des diverses commissions auxquelles j'ai toujours participé, tout en gardant les relations les plus cordiales possible.

Monsieur Mauger, hier mercredi 2 avril, vous avez écrit à Madame la Principale du collège Henri-Georges Adam pour l'informer que votre groupe politique présenterait un vœu au conseil municipal de ce soir. Je regrette sincèrement que pour des raisons que moi je qualifie de « purement politiciennes », vous ayez pris cette initiative. À la lecture de sa réponse qui date d'aujourd'hui, qu'elle vous a adressée aujourd'hui pardon, j'espère que votre écrit ne portera pas préjudice au travail engagé qui est mené actuellement par l'équipe « Projet de la Cité Educative » constituée entre autres, et je me permets de vous le rappeler, de la déléguée du Préfet, de la chargée de mission départementale des

politiques interministérielles, de la Principale du collège Anne Frank et du service prévention et cohésion sociale de la Ville. Cela veut dire quand même un grand nombre de personnes impliquées pour essayer de faire avancer les choses avec ce collège, qui est difficile à faire venir puisque vous savez que dans le cadre de la réussite éducative, les cellules de veille n'ont repris sur ce collège que cette semaine. Cela fait un certain nombre d'années que cela n'avait pas repris, justement parce que c'est compliqué sur ce collège, et puis la volonté de la Principale n'est pas celle que l'on a sur le collège Anne Frank.

J'ai personnellement demandé à la Principale du collège Anne Frank de m'aider à convaincre sa collègue du bien-fondé de notre démarche et de l'intérêt que son collège soit associé à la démarche de la Ville au regard du nombre d'élèves issus du QPV qui le fréquentent. Aussi, j'espère que la raison de chacun l'emportera et que nous pourrons ainsi continuer à travailler de façon constructive. J'espère que je suis assez clair. C'est-à-dire que je n'ai pas du tout apprécié, et je vous dis pourquoi ... Alors je vais le redire avec des mots au lieu de le lire, le fait d'avoir appelé, la réponse de la Principale, vous l'avez lue, je pense qu'elle était très en colère d'avoir reçu ce mail. Elle n'a pas du tout apprécié votre mail, simplement parce que pour l'instant elle n'est pas encore dans la Cité éducative et les répercussions, elles vont très vite se voir, si elle ne vient plus ou si elle ne vient pas aux réunions puisqu'elle vous a dit dans le courrier qu'elle avait

été invitée une fois et à juste titre pour information, réunion à laquelle elle n'a pas pu se présenter ; à la deuxième, elle n'a pas été invitée simplement parce qu'elle ne fait pas partie de la Cité éducative, et tout le travail de fond c'est justement de la convaincre que nous, on essaye par la force des choses de l'intégrer à cette Cité éducative, ce qui n'est pas forcément sa volonté. Mais moi, je ne regarde pas la volonté de la Principale, je regarde l'intérêt des enfants qui y sont, et en l'occurrence l'intérêt des enfants qui sont issus du quartier prioritaire.

Donc, je trouve dommage et je ne comprends pas dans ce cas-là pour quelle raison vous avez écrit au nom du groupe pour l'informer qu'un vœu serait voté.

**M. MAUGER** : Eh bien la raison me semble évidente : en commission la semaine dernière, à deux reprises on a échangé sur l'intérêt d'intégrer notamment le collège Henri Georges Adam à ce dispositif. Vous nous avez dit qu'à titre personnel vous y étiez favorable.

**M. DI PALMA** : Ce que je confirme.

**M. MAUGER** : Nous, on pensait bien que ça allait sans doute être discuté, notamment avec Monsieur le Maire, mais on ne savait pas si ce serait mis à l'ordre du jour ou pas du conseil et au moment où on a reçu, où tout le monde a reçu les documents, il nous semblait important, ne sachant pas s'il y aurait ce vœu ou pas de votre part, que nous, nous

entamions la démarche et que nous, nous déposions un vœu pour qu'il soit à l'ordre d jour du conseil...

**M. DI PALMA** : Cela ne répond pas à la question

**M. MAUGER** : Attendez, laissez-moi finir. ... que nous déposions ce vœu pour que vraiment il y ait cette discussion à l'ordre du jour de ce soir. Maintenant, par transparence avec les établissements scolaires que cela impliquait, cela me semblait absolument normal de les informer de ce vœu. Et il n'y a aucune malice de notre part. Voilà.

**M. DI PALMA** : Admettons ! Dans ce cas-là, comment interprétez-vous la réponse de la Principale d'aujourd'hui ?

**M. MAUGER** : Je ne l'interprète pas. Moi j'ai voulu l'informer, c'est tout.

**M. DI PALMA** : Eh bien moi je pense que cela peut être préjudiciable connaissant bien la Principale, je pense que cela peut nous porter préjudice par rapport au travail qui est mené par l'équipe Projet. Voilà. C'est pour ça que je trouve cela regrettable.

**M. le Maire** : Espérons que non.

**M. DI PALMA** : Eh bien on verra.

**M. MAUGER** : J'espère que non et je ne sais pas sur quoi vous vous basez.

**M. le Maire** : Une question encore ?

**Mme RAMBAUT** : J'ai une dernière question : toujours pas de devise de la République sur la mairie, certes c'est un défaut de la construction mais vous auriez eu largement le temps de corriger cette omission, et voilà que vous réitérez sur l'école Jean Zay. La Ville est responsable des travaux qu'elle initie et la différence essentielle qu'il y a, c'est que le Code de l'Education impose cette devise sur les écoles. Alors, c'est l'article L 111-11 modifié par la loi N 2021/1109 du 24 août 2021 : «La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat ». Est-ce que vous comptez appliquer cette loi bientôt ?

**M. le Maire** : Alors moi je ne connaissais pas cette loi, vous êtes vraiment très, très lectrice du JO, vous êtes sans cesse à la lecture des lois dans ce groupe.

**Mme RAMBAUT** : C'est étonnant parce que partout...

**M. le Maire** : Ce qui est étonnant, c'est que l'architecte ne savait pas qu'il y avait cela.

**Mme HUARD** : Nul n'est censé ignorer la loi, M. le Maire.

**M. le Maire** : Non mais enfin, on va quand même vérifier, comme des fois vous vous trompez ... On va vérifier ça, mais ce qui est sûr, c'est que ceux qui ont construit l'école ne le savaient pas.

**Mme RAMBAUT** : En fait, ce n'est pas pour la loi, je me promène des fois dans d'autres villes qu'à Antony et je me suis aperçu que sur les écoles en général ils mettaient la devise ...

**M. le Maire** : Alors on me dit que cela ne vaut que pour le second degré.

**Mme RAMBAUT** : Non. C'est ce que je croyais mais c'est marqué : « la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré. » Moi aussi au départ je croyais que je m'étais trompée.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme HUARD** : Je rappelle qu'en juin 2024 la Poste Pajeaud a fermé ses portes, à ce moment-là vous nous aviez dit que le distributeur serait maintenu et qu'un relais poste serait installé chez un commerçant, alors le distributeur n'a été remis en service qu'au bout de neuf mois et le relais poste installé chez un commerçant a déjà disparu. Nous rappelons quand même que ce quartier a toujours autant besoin d'un service public bancaire et postal de proximité et que les solutions qui ont été proposées démontrent qu'elles ne répondaient pas à la situation.

D'autre part, je voudrais aussi signaler que la poste a décidé de réorganiser ses tournées de service sans aucune concertation avec ses personnels et que cela occasionnera sur la Ville une dégradation du services, sans compter les difficultés pour les agents qui aujourd'hui sont quand même largement mobilisés dans notre Ville pour défendre le service

postal, donc moi je vous demande si vous avez l'intention de relancer la question d'une agence postale assurant les missions complètes de la Poste auprès des usagers, et y compris d'intervenir auprès de la Poste pour la qualité du service de distribution du courrier et le dialogue avec les personnels qui aujourd'hui contestent cette réorganisation ?

**M. le Maire** : C'est réglé. Aujourd'hui les facteurs ont repris le travail, ils sont très contents des solutions données par la Poste, c'est nouveau, cela date de ce matin. Et pour ce qui est du relais postal, il va être repris par TZCLD car ils font ce genre de travail. On a des chômeurs qui veulent travailler, eh bien ils travailleront, ils feront le travail des postiers.

**Mme HUARD** : Il est quand même un peu désolant, ce n'est pas la question de la reprise, qu'un service public disparaisse de notre Ville avec la suppression d'emplois pérennes, et qu'il soit repris de cette façon-là !

**M. le Maire** : Il faut que les chômeurs puissent travailler, non ?  
Franchement !

**Mme HUARD** : Mais il s'agit quand même de maintenir un service public.

**M. le Maire** : Merci. Vous êtes tous invités dans la salle d'à côté.

La séance est levée à 0h05.